



PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

2021-2026

Coordination et rédaction

Direction générale des affaires collégiales
Direction générale des affaires universitaires, étudiantes et interordres
Secteur du développement et du soutien des réseaux

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du gouvernement du Québec :
www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-reussite-enseignement-superieur

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-89968-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-89372-1 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

FAITS SAILLANTS

Le **Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur** est un cadre cohérent qui vise à soutenir les réseaux de l'enseignement collégial public, de l'enseignement collégial privé subventionné et de l'enseignement universitaire dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et étudiants dans leurs études, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle.

Dans ce but, le ministère de l'Enseignement supérieur met à la disposition des établissements d'enseignement des sommes leur permettant de déployer les mesures les plus pertinentes au regard de leur réalité et des besoins de leur communauté étudiante. Les mesures à mettre en œuvre laissent place à l'innovation et à la créativité.

Le Plan d'action prévoit des investissements de 450 millions de dollars sur 5 ans, auxquels s'ajoutent les sommes déjà à la disposition des établissements pour la réussite des étudiantes et étudiants. Il constitue un des principaux leviers pour l'atteinte des cibles fixées dans le Plan stratégique 2021-2023 du Ministère.

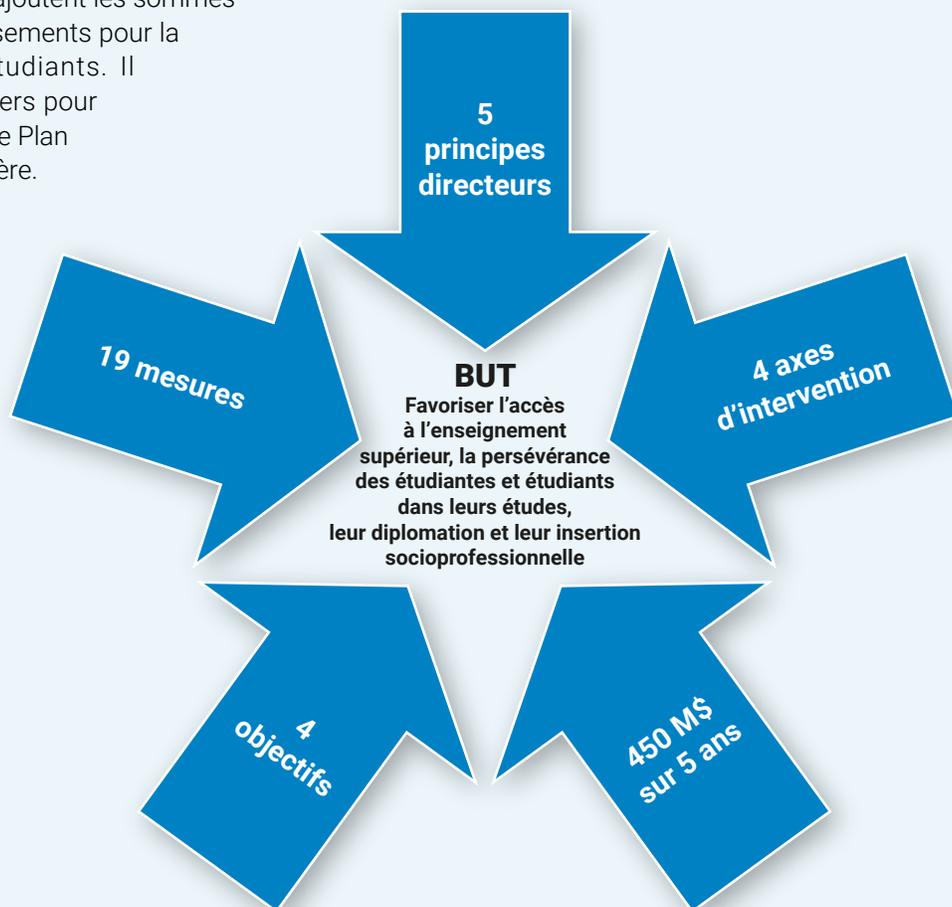


TABLE DES MATIÈRES

LE CONTEXTE	11
L'ÉTAT DE LA SITUATION SUR LA RÉUSSITE À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE	12
Le concept de réussite	12
L'évolution de l'effectif étudiant	13
L'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance et la diplomation	17
La performance du Québec par rapport au reste du Canada en ce qui a trait au niveau de scolarité de la population	29
LE CHANTIER SUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	31
Les travaux préliminaires du Chantier	31
Les rencontres d'échanges interordres du Chantier	32
LA RÉUSSITE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE	33
Les principales mesures mises en place par le Ministère	34
LA VISION MINISTÉRIELLE ET LES PRINCIPES DIRECTEURS	35
LES AXES D'INTERVENTION ET LES MESURES	39
AXE 1 L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	40
MESURE 1.1	41
Promouvoir et valoriser les études collégiales et universitaires, notamment en fournissant de l'information sur les programmes d'études et leurs débouchés sur le marché du travail ainsi que sur les parcours adaptés aux besoins des étudiantes et étudiants	
MESURE 1.2	42
Promouvoir et vulgariser les programmes de l'Aide financière aux études	
MESURE 1.3	43
Faire valoir le rôle des ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle, et accroître l'accès aux services qu'elles offrent	
MESURE 1.4	45
Soutenir des initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles significatifs ou inspirants	
MESURE 1.5	46
Étudier les facteurs géographiques et socioéconomiques qui influent sur l'accès à l'enseignement supérieur et proposer des orientations susceptibles de répondre aux enjeux qu'ils soulèvent	
AXE 2 LES TRANSITIONS INTERORDRES ET INTERCYCLES	47
MESURE 2.1	48
Soutenir l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiantes et étudiants des collèges et des universités	
MESURE 2.2	50
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiantes et étudiants	
MESURE 2.3	52
Soutenir les pratiques institutionnelles qui valorisent la diversité des parcours et des cheminements de même que celles qui facilitent les transitions interordres et, pour l'enseignement universitaire, intercycles	
MESURE 2.4	54
Instaurer des collaborations interordres pour améliorer la qualité des transitions	

AXE 3	LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE RÉPONDANT AUX BESOINS DIVERSIFIÉS DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE	55
MESURE 3.1	Soutenir les initiatives en matière de perfectionnement professionnel des membres des corps enseignant et professoral et de développement de l'expertise du personnel des collèges et des universités	56
MESURE 3.2	Soutenir l'embauche de ressources professionnelles, enseignantes et professorales supplémentaires dans les collèges et les universités	58
MESURE 3.3	Soutenir les initiatives locales et nationales favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur	59
MESURE 3.4	Soutenir les collèges et les universités dans la diversification des voies d'accès aux services offerts à la communauté étudiante et dans la promotion de ceux-ci	61
MESURE 3.5	Cerner les enjeux liés à la réussite de certains cours à l'enseignement collégial et proposer des orientations susceptibles d'y répondre	62
AXE 4	LA CONSOLIDATION ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RÉUSSITE	63
MESURE 4.1	Réviser les données ministérielles relatives à la réussite étudiante et en assurer la diffusion	64
MESURE 4.2	Établir des objectifs en matière de réussite en cohérence avec les orientations stratégiques ministérielles	65
MESURE 4.3	Soutenir le développement de solutions technologiques permettant de mesurer et d'analyser la réussite à l'enseignement collégial et universitaire, puis d'intervenir rapidement auprès des étudiantes et étudiants	66
MESURE 4.4	Soutenir l'évaluation de l'effet des pratiques et des mesures mises en œuvre dans les collèges et les universités pour favoriser la réussite étudiante	68
MESURE 4.5	Soutenir la recherche et le partage d'expertise portant sur la réussite et les bonnes pratiques en la matière	69
LE MODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES MESURES		71
ANNEXES		73
ANNEXE 1	Graphiques complémentaires sur les indicateurs de cheminement à l'enseignement collégial	74
ANNEXE 2	Travaux du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur	78
ANNEXE 3	Tableau des investissements pour chacune des mesures	81
ANNEXE 4	Mesures ministérielles déjà en vigueur pour chaque axe d'intervention	82

LISTE DES GRAPHIQUES

• GRAPHIQUE 1	Effectif étudiant dans l'ensemble du réseau collégial, de 2010-2011 à 2019-2020 (selon le sexe, en nombre).....	13
• GRAPHIQUE 2	Effectif étudiant dans l'ensemble du réseau collégial, de 2010-2011 à 2019-2020 (selon le type de programme, en nombre).....	14
• GRAPHIQUE 3	Effectif étudiant dans l'ensemble du réseau universitaire, de 2009-2010 à 2018-2019 (selon le sexe, en nombre).....	15
• GRAPHIQUE 4	Effectif étudiant dans l'ensemble du réseau universitaire, de 2009-2010 à 2018-2019 (selon le cycle, en nombre).....	15
• GRAPHIQUE 5	Taux d'accès aux études collégiales chez les 17 à 24 ans dans l'ensemble du réseau collégial, de 2009-2010 à 2018-2019 (selon le type de programme, en pourcentage).....	18
• GRAPHIQUE 6	Moyenne au secondaire des personnes nouvellement inscrites au collégial, dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2010 à 2019 (selon le type de programme, en pourcentage).....	19
• GRAPHIQUE 7	Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre des études collégiales dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2010 à 2019 (selon le type de programme, en pourcentage).....	20
• GRAPHIQUE 8	Taux de persévérance aux études collégiales après un an dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2009 à 2018 (selon le type de programme, en pourcentage).....	21
• GRAPHIQUE 9	Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC et AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial menant au DEC, dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2009 à 2014 (selon le type de programme, en pourcentage).....	22
• GRAPHIQUE 10	Taux d'obtention d'un DEC, dans certains programmes, incluant les changements de programme, dans l'ensemble du réseau collégial, deux ans après la durée prévue du programme initial, cohorte de 2014 (selon le programme, en pourcentage).....	23
• GRAPHIQUE 11	Taux d'accès aux programmes menant au baccalauréat chez les 18 à 25 ans dans l'ensemble du réseau universitaire, de 2009-2010 à 2018-2019 (selon le sexe, en pourcentage).....	24
• GRAPHIQUE 12	Taux de persévérance au baccalauréat après un an dans l'ensemble du réseau universitaire, cohortes de 2009 à 2018 (selon le sexe, en pourcentage).....	25
• GRAPHIQUE 13	Taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription dans l'ensemble du réseau universitaire, cohortes de 2009 à 2013 (selon le sexe, en pourcentage).....	26
• GRAPHIQUE 14	Taux d'obtention d'une maîtrise quatre ans après l'inscription dans l'ensemble du réseau universitaire, cohortes de 2009 à 2015 (selon le sexe, en pourcentage).....	27
• GRAPHIQUE 15	Taux d'obtention d'un doctorat huit ans après l'inscription dans l'ensemble du réseau universitaire, cohortes de 2006 à 2011 (selon le sexe, en pourcentage).....	28
• GRAPHIQUE 16	Part de l'emploi total au Québec en 2018, en 2023 et en 2028, selon le niveau de qualification (en nombre et en pourcentage).....	29
• GRAPHIQUE 17	Proportion des personnes âgées de 25 à 64 ans titulaires d'un diplôme universitaire au Québec, dans l'ensemble du Canada et dans certaines provinces, en 2019 (en pourcentage).....	30
• GRAPHIQUE 18	Taux d'accès aux études collégiales chez les 17 à 24 ans dans l'ensemble du réseau collégial, de 2009-2010 à 2018-2019 (selon le sexe, en pourcentage).....	74
• GRAPHIQUE 19	Moyenne au secondaire des personnes nouvellement inscrites au collégial, dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2010 à 2019 (selon le sexe, en pourcentage).....	75
• GRAPHIQUE 20	Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre des études collégiales dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2010 à 2019 (selon le sexe, en pourcentage).....	75
• GRAPHIQUE 21	Taux de persévérance aux études collégiales après un an dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2009 à 2018 (selon le sexe, en pourcentage).....	76
• GRAPHIQUE 22	Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC et AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial menant au DEC, dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2009 à 2014 (selon le sexe, en pourcentage).....	76
• GRAPHIQUE 23	Taux d'obtention du DEC visé lors de la première inscription au collégial (programme initial), dans l'ensemble du réseau collégial, deux ans après la durée prévue du programme, cohorte d'automne 2014 (selon le programme, en pourcentage).....	77
• GRAPHIQUE 24	Mesures ministérielles déjà en vigueur par rapport à l'axe d'intervention 1 (en millions de dollars).....	82
• GRAPHIQUE 25	Mesures ministérielles déjà en vigueur par rapport à l'axe d'intervention 2 (en millions de dollars).....	82
• GRAPHIQUE 26	Mesures ministérielles déjà en vigueur par rapport à l'axe d'intervention 3 (en millions de dollars).....	83
• GRAPHIQUE 27	Mesures ministérielles déjà en vigueur par rapport à l'axe d'intervention 4 (en millions de dollars).....	84



MESSAGE DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La réussite des étudiantes et étudiants qui fréquentent les collèges et les universités est un enjeu qui concerne non seulement les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi l'ensemble de la société québécoise.

En effet, la réussite a un impact à la fois individuel et collectif. Pour les étudiantes et étudiants, le fait d'entreprendre et de mener à bien un projet d'études à l'enseignement supérieur contribue à leur épanouissement personnel, professionnel et civique. Pour la collectivité, le fait que plus de personnes détiennent un diplôme d'études postsecondaires constitue un vecteur essentiel du développement économique, social et culturel du Québec.

C'est pourquoi nous devons consentir les efforts nécessaires pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et soutenir les étudiantes et étudiants tout au long de leur parcours de formation. Ce faisant, nous pourrions augmenter les taux de diplomation dans les collèges et les universités et, ainsi, faire du Québec une société créative, innovante et prospère. Nous pourrions aussi contribuer à réduire la rareté de main-d'œuvre qui touche toutes les régions et tous les secteurs d'activité économique, particulièrement les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation ainsi que celui des entreprises et des industries de pointe. Nous devons pouvoir compter sur l'ensemble des étudiantes et étudiants qui entament, poursuivent et terminent leur projet d'études. Ce sont ces citoyennes et citoyens de demain qui contribueront au développement de la société québécoise.

Je suis donc heureuse de dévoiler le premier plan d'action visant spécifiquement la réussite en enseignement supérieur. J'en suis d'autant plus fière qu'il est le fruit de la contribution de tous les acteurs qui composent les réseaux de l'enseignement supérieur. Grâce aux mesures qu'il comprend, nous pourrions soutenir la persévérance et le succès de la population étudiante dans toute sa diversité de même que les personnes travaillant au sein des établissements d'enseignement supérieur québécois. Le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur permettra de mettre en place des initiatives structurantes pour les années à venir, au cours desquelles l'effectif étudiant sera en croissance.

J'invite ainsi tous les acteurs des communautés collégiale et universitaire à participer activement à la mise en œuvre du Plan d'action. Soyons ambitieux pour les générations actuelles et futures, et contribuons au développement du plein potentiel de chacun. Contribuons au développement d'une société qui pourra compter sur une population hautement qualifiée et qui en sera plus riche à tous les égards.

Ensemble, soutenons la réussite en enseignement supérieur!

La ministre de l'Enseignement supérieur,
Danielle McCann

LE CONTEXTE

Le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur concrétise la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur de favoriser l'accès aux études supérieures, la persévérance des étudiantes et étudiants dans leur projet de formation et leur diplomation. Il trouve son point d'ancrage dans un ensemble de constats qui ont été établis au cours des dernières années à propos de la réussite étudiante.

Ces constats se trouvent dans l'état de situation présenté ci-après, lequel prend en considération un ensemble d'indicateurs de cheminement des étudiantes et étudiants de même que la performance du Québec par rapport au reste du Canada en ce qui a trait au niveau de scolarité de la population. Cet état de situation a amené le Ministère à lancer le Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, dont l'objectif consistait à définir les actions les plus porteuses pour soutenir la réussite de tous les membres de la communauté étudiante des collèges et des universités.

Ainsi, le Plan d'action découle des travaux menés dans le cadre du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur. Il trouve son point d'arrivée dans le Plan stratégique 2021-2023 du Ministère, puisqu'il contribuera à améliorer la performance des réseaux de l'enseignement supérieur. Cette performance est mesurée, notamment, par l'augmentation des valeurs associées aux grands indicateurs de résultat des systèmes collégial et universitaire, soit :

- le taux d'accès à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) chez les 17 à 25 ans ;
- le taux d'accès à un programme menant au baccalauréat chez les 18 à 25 ans ;
- le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou attestation d'études collégiales [AEC]), deux ans après la durée prévue du programme initial ;
- le taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription, et d'une maîtrise quatre ans après l'inscription ;
- la proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires.

Ultimement, le Plan d'action vise à améliorer le niveau de scolarité de la population québécoise. L'augmentation du nombre de diplômées et diplômés dans tous les domaines d'études contribuera assurément à atténuer la rareté de main-d'œuvre qui touche l'ensemble des secteurs d'activité sociale et économique du Québec.

L'ÉTAT DE LA SITUATION SUR LA RÉUSSITE À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

Avant de présenter les constats établis pour l'enseignement collégial et pour l'enseignement universitaire au regard de différents indicateurs d'accès aux études, de persévérance et de diplomation, il convient de rappeler la définition de la réussite qui a été retenue pour orienter la réflexion, et de fournir des données sur l'évolution de l'effectif étudiant, ces informations permettant de mettre en perspective les indicateurs de cheminement.

LE CONCEPT DE RÉUSSITE

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a proposé une définition du concept de réussite qui présente les avantages d'être centrée sur le projet de formation de l'étudiante ou étudiant et sur son développement global. La réussite est aussi conçue comme un processus composé d'étapes à franchir, qui renvoient à autant d'indicateurs qui s'enchaînent dans un continuum. C'est cette définition qui a été retenue pour guider les travaux du Ministère :

« [...] l'acquisition et l'intégration par l'étudiant ou l'étudiante de connaissances et de compétences en lien avec une formation de haut niveau s'inscrivant dans son projet personnel et contribuant tout à la fois à son développement sur les plans professionnel, artistique, scientifique, culturel, civique et personnel¹. »

De plus, les quatre étapes que l'étudiante ou l'étudiant doit franchir pour réussir son projet de formation, qui sont incluses dans la définition du CSE, ont été prises en compte :

- l'accès aux études supérieures ;
- le cheminement des étudiantes et des étudiants (la persévérance) ;
- l'obtention du diplôme ;
- l'insertion socioprofessionnelle (l'accès à l'emploi et la construction de l'appartenance sociale et de l'identité sociale).

1. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010: conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, Québec, Gouvernement du Québec, 2010, p. 61.

L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT

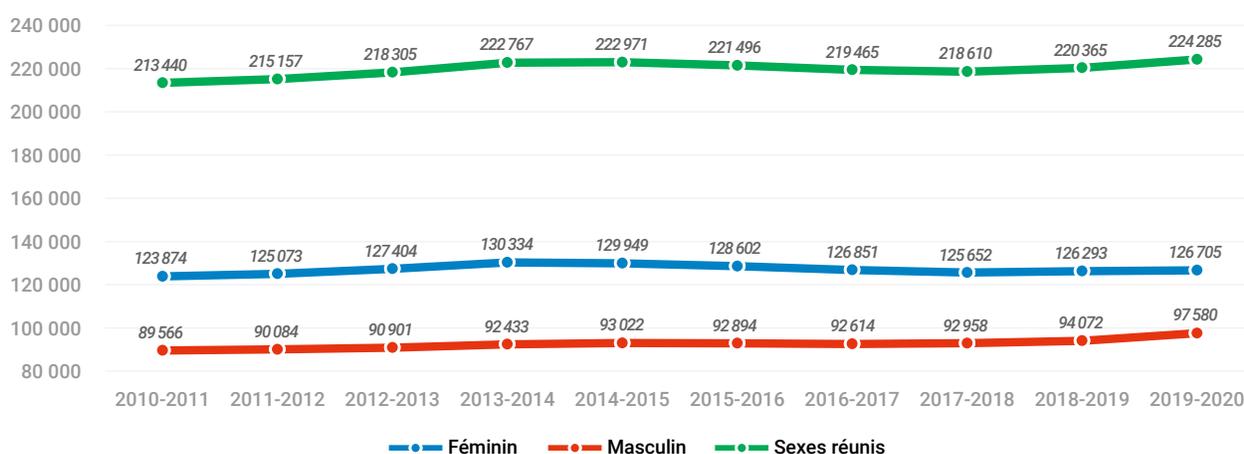
La situation à l'enseignement collégial

Les graphiques 1 et 2 présentent l'effectif étudiant dans l'ensemble du réseau collégial au cours des dix dernières années. Leur examen permet de constater que le nombre d'étudiantes et d'étudiants est passé de 213 440 en 2010-2011 à 224 285 en 2019-2020, soit une hausse de 5,1 %.

- L'augmentation de l'effectif étudiant est assez similaire, quel que soit le genre, et la présence plus importante des femmes dans le réseau collégial est une tendance de fond. Mis à part quelques variations d'une année à l'autre, les femmes constituent environ 56,5 % de l'effectif étudiant, les hommes en constituant donc environ 43,5 %.
- L'effectif étudiant a augmenté dans tous les types de programmes entre 2010-2011 et 2019-2020, à l'exception des programmes d'études préuniversitaires, où il a diminué de 7,4 % en passant de 93 383 à 86 441 étudiantes et étudiants. Une hausse plus marquée est observée pour l'inscription à un programme conduisant à une AEC, puisque l'effectif est passé de 23 394 à 32 814, soit une augmentation de 29,0 %.

GRAPHIQUE 1

Effectif étudiant dans l'ensemble du réseau collégial², de 2010-2011 à 2019-2020
(selon le sexe, en nombre)

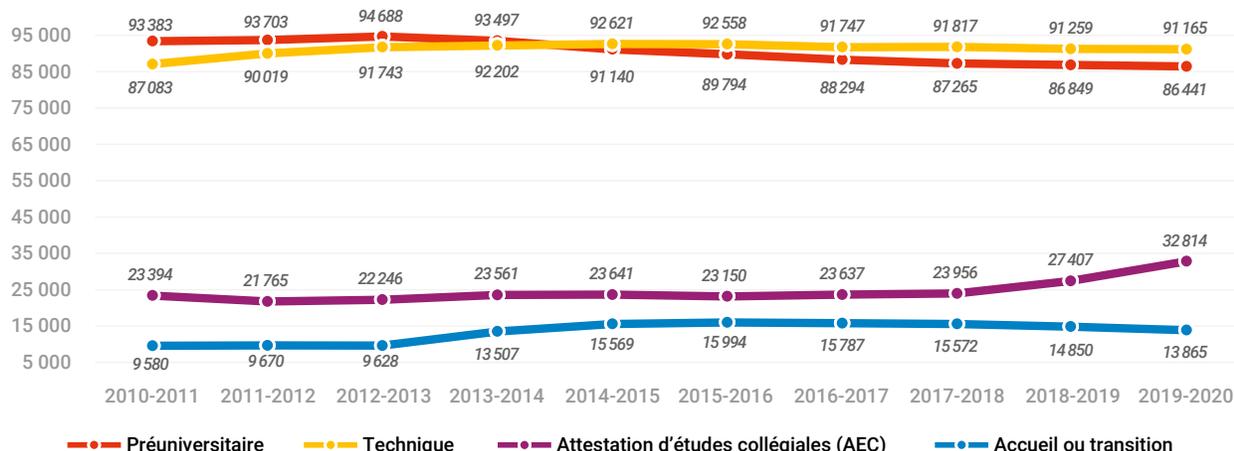


Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

2. L'ensemble du réseau collégial comprend le réseau collégial public, le réseau collégial privé subventionné et les écoles gouvernementales.

GRAPHIQUE 2

Effectif étudiant dans l'ensemble du réseau collégial, de 2010-2011 à 2019-2020
(selon le type de programme, en nombre)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

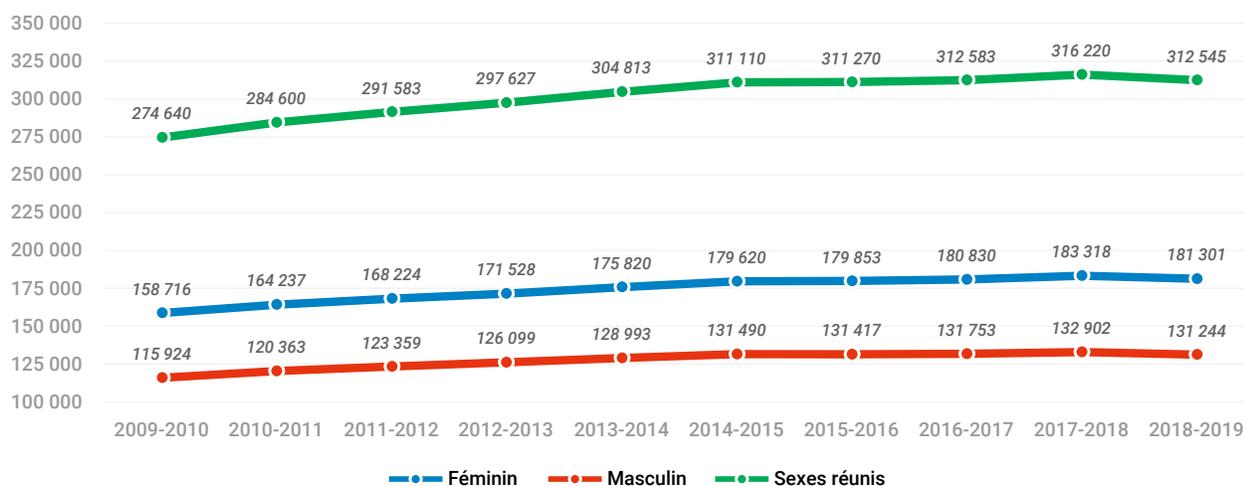
La situation à l'enseignement universitaire

Comme le montrent les graphiques 3 et 4, l'effectif étudiant dans l'ensemble du réseau universitaire a augmenté au cours des dix dernières années : il est passé de 274 640 en 2009-2010 à 312 545 en 2018-2019, soit une hausse de 13,8%.

- L'augmentation de l'effectif étudiant est similaire, quel que soit le genre, et la présence plus importante des femmes dans le réseau universitaire est une tendance observée depuis 2009-2010. Mis à part de légères variations d'une année à l'autre, les femmes constituent environ 58% de l'effectif étudiant, les hommes en constituant donc environ 42%.
- L'effectif étudiant a augmenté à tous les cycles des études universitaires de 2009-2010 à 2018-2019, quoiqu'une hausse plus marquée soit observée au 2^e cycle. En effet, l'effectif a augmenté de 11,9% au 1^{er} cycle, de 32,5% au 2^e cycle, et de 24,0% au 3^e cycle.
- Par ailleurs, depuis les dix dernières années, environ 80% de l'effectif étudiant est inscrit au 1^{er} cycle.

GRAPHIQUE 3

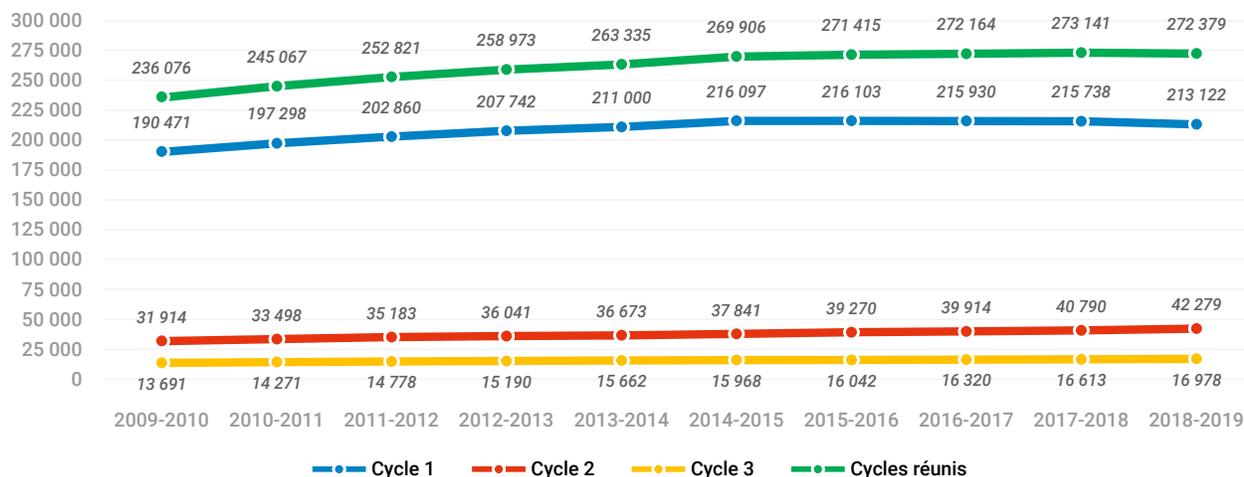
Effectif étudiant³ dans l'ensemble du réseau universitaire, de 2009-2010 à 2018-2019
(selon le sexe, en nombre)



Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 4

Effectif étudiant dans l'ensemble du réseau universitaire, de 2009-2010 à 2018-2019
(selon le cycle⁴, en nombre)



Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

3. L'effectif étudiant regroupe les étudiantes et étudiants inscrits dans le réseau universitaire québécois comme étudiants ordinaires ou libres et comme auditeurs, médecins résidents, étudiants en accueil, étudiants visiteurs, Québécois en échange, étudiants hors Québec, étudiants étrangers en échange, stagiaires postdoctoraux, ainsi que les cas indéterminés.

4. Le cycle 1 inclut le certificat de 1^{er} cycle et le baccalauréat, le cycle 2 inclut le certificat de 2^e cycle et la maîtrise, et le cycle 3 inclut le doctorat uniquement.

À ces données sur l'évolution de l'effectif étudiant au cours des dix dernières années il y a lieu d'ajouter les perspectives de croissance pour les prochaines années :

- à l'enseignement collégial, l'effectif étudiant pourrait augmenter d'environ 20% d'ici 2029;
- à l'enseignement universitaire, l'effectif étudiant pourrait croître d'environ 5% d'ici 2029.

Ces données statistiques permettent de voir l'évolution de l'effectif étudiant dans sa globalité, mais elles ne mettent pas en relief le fait qu'à l'enseignement supérieur, il s'est diversifié au cours des dernières années. En effet, les collèges et les universités constatent une croissance soutenue de groupes d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers, notamment :

- les personnes en situation de handicap, principalement en situation de handicap dit invisible (trouble d'apprentissage, trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, trouble de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme, etc.);
- les étudiantes et étudiants internationaux et issus de l'immigration récente;
- les membres de la communauté LGBTQ+;
- les personnes racisées;
- les étudiantes et étudiants qui ont un rapport non traditionnel aux études, c'est-à-dire qui travaillent pendant leurs études, qui cheminent à temps partiel, qui assument des responsabilités parentales ou qui doivent composer avec les effets d'un parcours de formation marqué par des changements, des interruptions et des retours aux études.

Par ailleurs, les collèges et les universités constatent que certains groupes demeurent sous-représentés à l'enseignement supérieur :

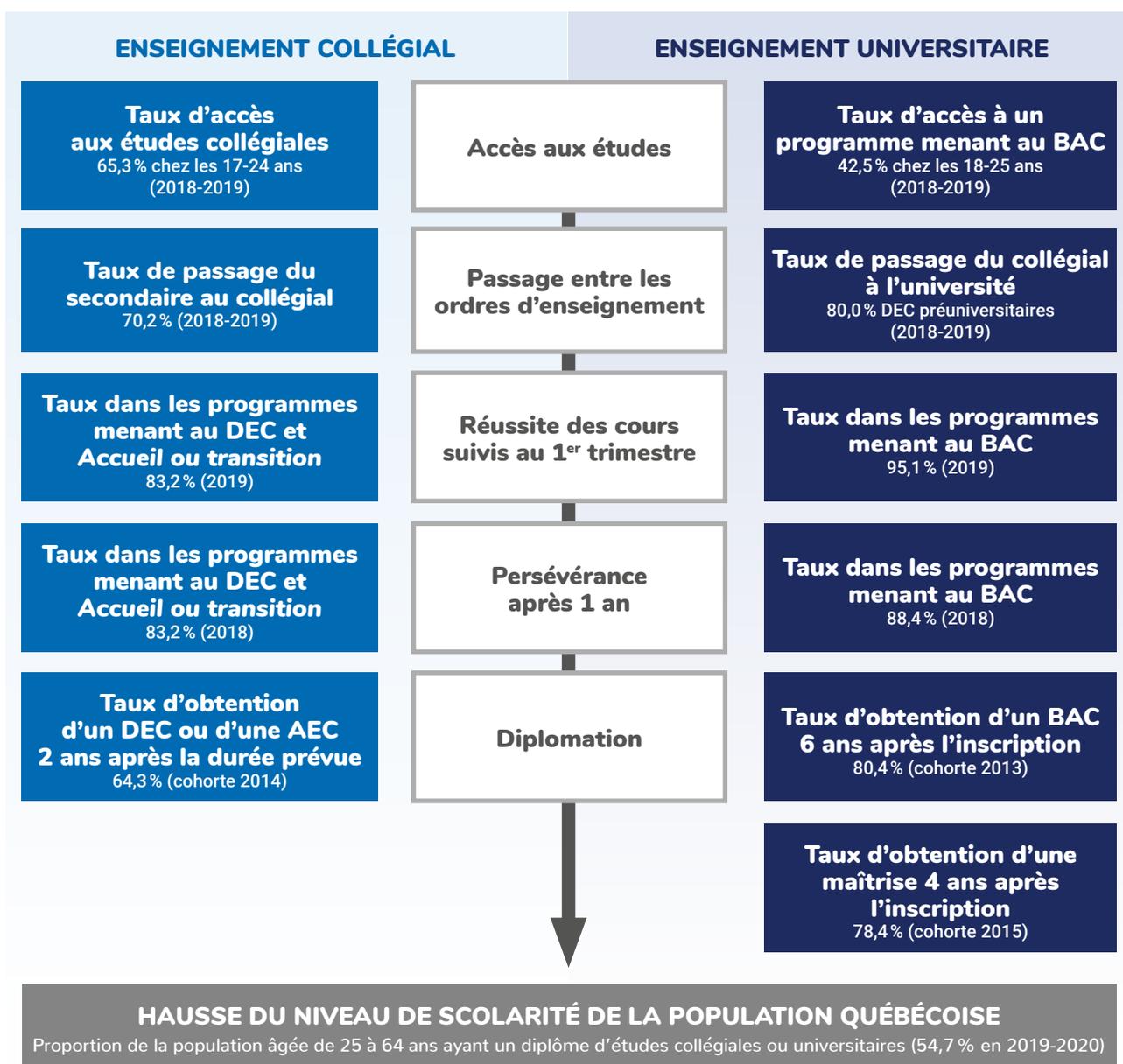
- les étudiantes et étudiants de première génération, c'est-à-dire ceux dont aucun des parents n'a fréquenté un établissement d'enseignement supérieur ou n'a de diplôme délivré par un tel établissement;
- les étudiantes et étudiants qui sont passés par le système de protection de la jeunesse;
- les personnes autochtones, qui accusent un retard considérable en matière de participation aux études collégiales et universitaires par rapport aux allochtones;
- les femmes dans certains domaines d'études, dont le génie et l'informatique, et les hommes de manière généralisée.

Cette diversité entraîne des défis pour les collèges et les universités en ce qui a trait, notamment, à l'adaptabilité et la flexibilité des parcours de formation, aux modes d'enseignement à privilégier ainsi qu'aux services à offrir à la communauté étudiante.

L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA PERSÉVÉRANCE ET LA DIPLOMATION

La figure qui suit illustre le continuum des indicateurs de cheminement qui, si leur valeur augmente, peuvent conduire à l'amélioration du niveau de scolarité de la population. L'évolution de la plupart de ces indicateurs au cours des dix dernières années est exposée dans les sections suivantes.

Continuum des indicateurs de cheminement qui peuvent conduire à l'augmentation du niveau de scolarité de la population québécoise



Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

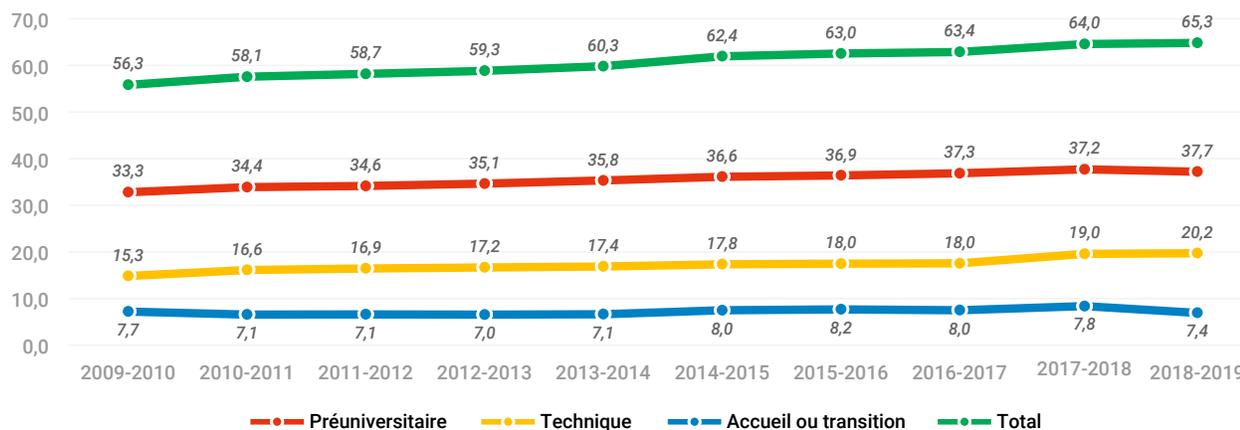
La situation à l'enseignement collégial⁵

Comme le montre le graphique 5, le taux d'accès⁶ aux études collégiales chez les 17 à 24 ans a progressé de 9,0 points de pourcentage au cours des dix dernières années : il est passé de 56,3 % en 2009-2010 à 65,3 % en 2018-2019.

- La hausse du taux d'accès aux études collégiales est plus importante chez les femmes : il est passé de 64,9 % à 74,8 %, soit une augmentation de 9,9 points de pourcentage. Chez les hommes, il est passé de 48,0 % à 55,9 %, soit une augmentation de 7,9 points de pourcentage.
- Un peu plus du tiers des étudiantes et étudiants qui accèdent aux études collégiales s'inscrivent à des programmes d'études préuniversitaires. En effet, en 2018-2019, 37,7 % se sont inscrits à des programmes d'études préuniversitaires, 20,2 % ont accédé à des programmes d'études techniques, et 7,4 % au cheminement *Accueil ou transition*⁷.

GRAPHIQUE 5

Taux d'accès aux études collégiales chez les 17 à 24 ans dans l'ensemble du réseau collégial, de 2009-2010 à 2018-2019 (selon le type de programme, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

5. Des graphiques complémentaires sur l'état de la situation à l'enseignement collégial relativement aux indicateurs de cheminement se trouvent à l'annexe 1.

6. Le taux d'accès correspond à la proportion de la population, ou d'un sous-groupe de la population, qui accède aux études collégiales ou universitaires. On calcule ce taux en divisant le nombre de personnes nouvellement inscrites d'un âge donné par la population du même âge, de sorte que chaque groupe d'âge est une somme des taux pour les âges qu'il inclut. Il s'agit d'une estimation de la probabilité qu'un groupe accède aux études, dans l'hypothèse d'un maintien des conditions actuelles d'accès. À l'enseignement collégial, ce taux inclut les DEC et les AEC pour la formation technique.

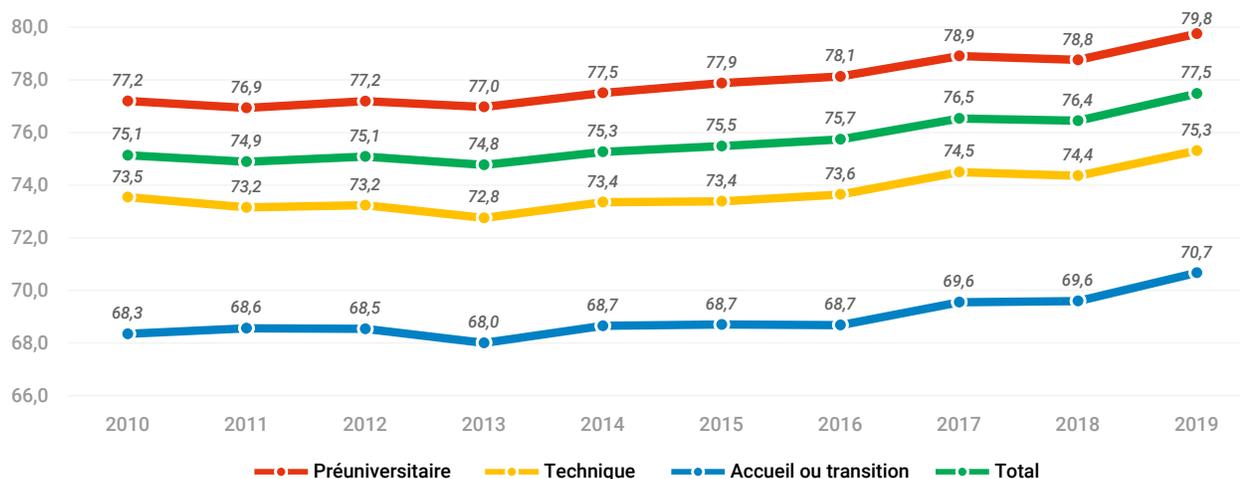
7. Ce cheminement a changé d'appellation au fil des ans. Depuis 2013, il est désigné sous le nom *Tremplin DEC*.

Le graphique 6 présente la moyenne au secondaire⁸ des personnes nouvellement inscrites à l'enseignement ordinaire à un programme d'études menant au DEC, y compris au cheminement *Accueil ou transition*. Cette donnée est particulièrement intéressante en ce qui concerne la performance scolaire des étudiantes et étudiants qui entrent au collégial. Notons que la moyenne au secondaire a augmenté de 2,4 points de pourcentage au cours des 10 dernières années : elle est passée de 75,1 % pour la cohorte de l'automne 2010 à 77,5 % pour celle de 2019.

- La hausse est plus importante chez les femmes : elle est passée de 75,7 % à 78,7 %, soit une augmentation de 3,0 points de pourcentage. Chez les hommes, elle est passée de 74,3 % à 75,9 %, soit une hausse de 1,6 point de pourcentage.
- Les étudiantes et étudiants qui s'inscrivent à un programme d'études préuniversitaires ont une moyenne au secondaire plus élevée que les autres, et celle-ci a connu une hausse marquée au cours des dernières années : elle est passée de 77,2 % à 79,8 %, soit une augmentation de 2,6 points de pourcentage. Pour les programmes d'études techniques, la moyenne au secondaire des étudiantes et étudiants est passée de 73,5 % à 75,3 %, soit une augmentation de 1,8 point de pourcentage.

GRAPHIQUE 6

Moyenne au secondaire des personnes nouvellement inscrites au collégial, dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2010 à 2019
(selon le type de programme, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

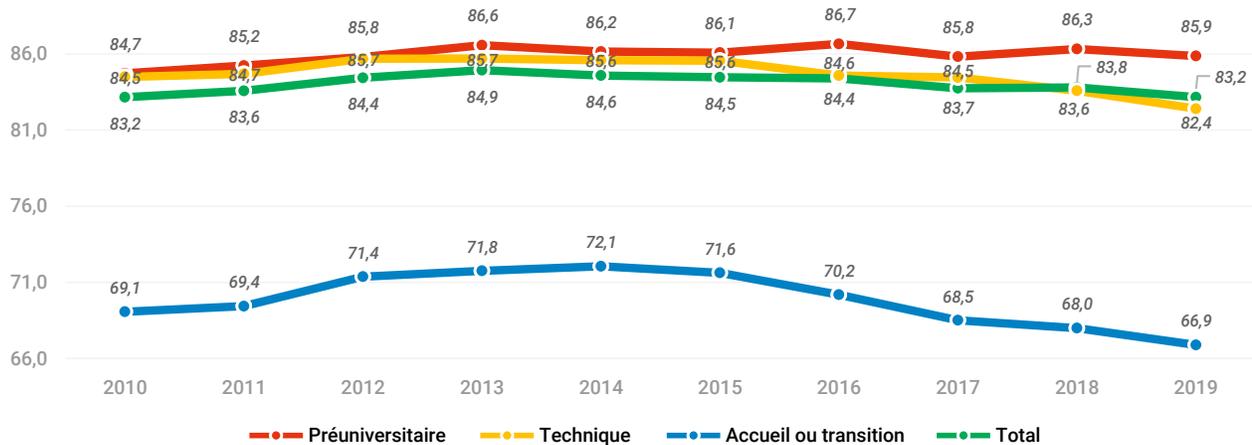
8. La moyenne au secondaire est calculée à partir des notes finales obtenues par chaque étudiante et étudiant à l'ensemble des épreuves des matières obligatoires de la formation générale de quatrième et de cinquième secondaire, au secteur des jeunes. Toutefois, les matières suivantes en sont exclues : éducation physique, éducation physique et à la santé, développement de la personne, choix de carrière, enseignement moral, enseignement moral et religieux, éthique et culture religieuse, arts. Chaque note est pondérée par le nombre d'unités accordées à chacune des épreuves. La donnée présentée est la moyenne obtenue par le groupe inscrit au trimestre d'automne indiqué.

Le graphique 7 montre l'évolution du taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre des études collégiales (note scolaire > 59 %). Ce taux est calculé pour les personnes nouvellement inscrites au collégial, au trimestre d'automne et à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC, y compris le cheminement *Accueil ou transition*.

- Le taux de réussite des cours suivis au premier trimestre est relativement stable dans le temps, autour de 84,0%.
- Ce taux est plus élevé chez les femmes (87,2%) que chez les hommes (77,9%) pour la cohorte de l'automne 2019.
- En outre, ce taux est beaucoup plus bas pour les étudiantes et étudiants inscrits au cheminement *Accueil ou transition* que pour ceux inscrits aux autres types de programmes d'études.

GRAPHIQUE 7

Taux global de réussite des cours suivis au 1^{er} trimestre des études collégiales dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2010 à 2019
(selon le type de programme, en pourcentage)



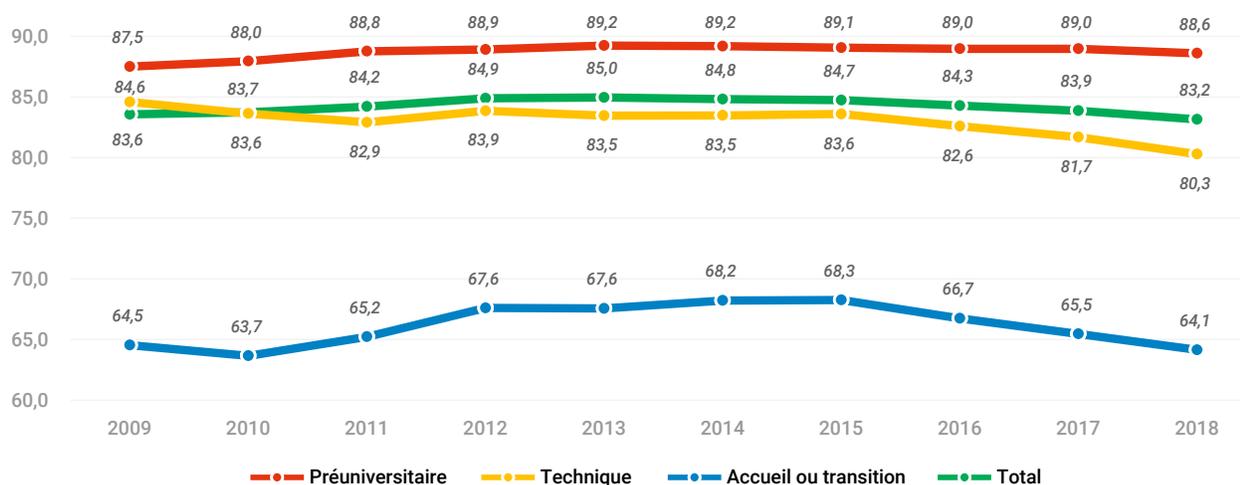
Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

Comme le montre le graphique 8, le taux de persévérance aux études collégiales après un an⁹ est relativement stable dans le temps : il se situe à environ 83 % pour les cohortes qui se sont inscrites entre 2010 et 2019. Ainsi, la vaste majorité de ces étudiantes et étudiants ont poursuivi leurs études collégiales après la première année.

- Le taux de persévérance est plus élevé chez les femmes (86,3 %) que chez les hommes (79,2 %) pour la cohorte de 2018.
- Ce taux est beaucoup plus bas pour les étudiantes et étudiants inscrits au cheminement *Accueil ou transition* que pour ceux inscrits aux autres types de programmes d'études. De plus, on note un écart marqué en faveur des étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'études préuniversitaires par rapport à celles et ceux inscrits à un programme d'études techniques.

GRAPHIQUE 8

Taux de persévérance aux études collégiales après un an dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2009 à 2018
(selon le type de programme, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

9. Le taux de persévérance aux études correspond à la proportion d'étudiantes et d'étudiants d'une cohorte qui se réinscrivent au troisième trimestre d'études, soit au trimestre d'automne de l'année suivant celle de leur première inscription. Il s'agit de la cohorte inscrite pour la première fois à un programme d'études collégiales (DEC, y compris le cheminement *Accueil ou transition*) ou universitaires au trimestre d'automne et à temps plein.

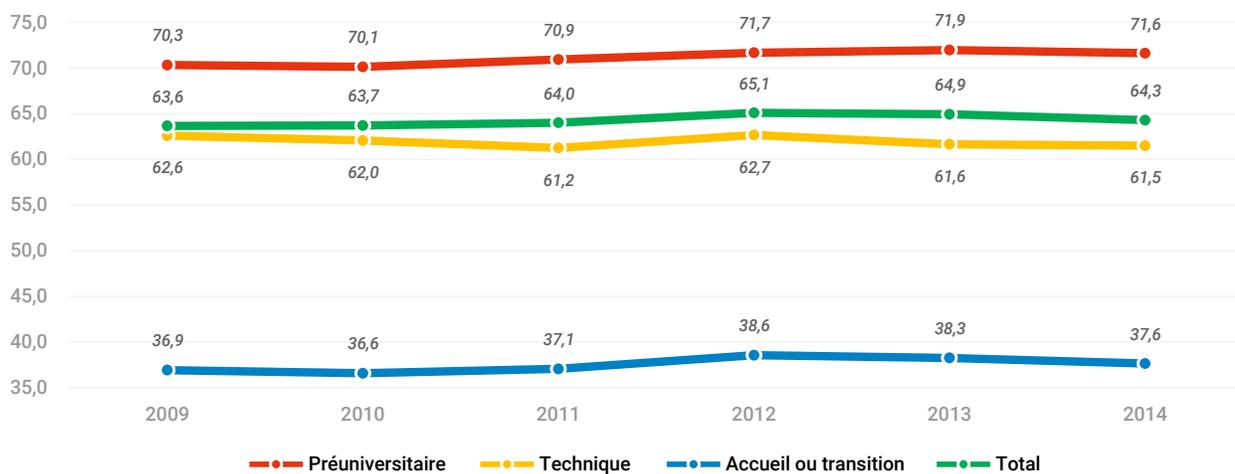
Le graphique 9 montre l'évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial, c'est-à-dire après quatre ans pour les programmes d'études préuniversitaires et après cinq ans pour les programmes d'études techniques, y compris pour le cheminement *Accueil ou transition*. Le taux inclut aussi les AEC après une première inscription dans un programme initial menant au DEC.

- Le taux est assez stable dans le temps pour l'ensemble des types de programmes d'études : il se situe à environ 64 % pour les cohortes qui se sont inscrites entre 2009 et 2014.
- Pour la cohorte de 2014, ce taux est de 71,6 % à un programme d'études préuniversitaires, de 61,5 % à un programme d'études techniques, et de 37,6 % au cheminement *Accueil ou transition*.

GRAPHIQUE 9

Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC et AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial menant au DEC, dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2009 à 2014

(selon le type de programme, en pourcentage)¹⁰



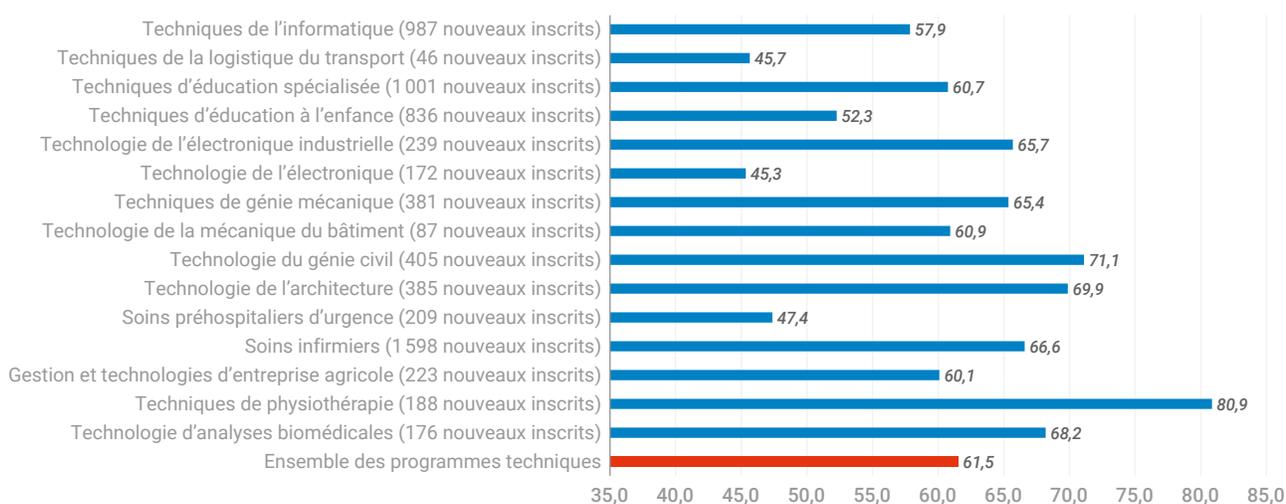
Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

10. Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial est calculé pour les personnes nouvellement inscrites au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC, y compris le cheminement *Accueil ou transition*. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les DEC obtenus ou non dans le programme initial et les AEC obtenues à la suite d'une inscription dans un programme conduisant au DEC. Seule la première sanction des études collégiales est considérée.

Le graphique 10 présente le taux d'obtention d'un DEC dans certains programmes d'études techniques deux ans après la durée prévue du programme initial. Les programmes sélectionnés présentent un déficit de finissants et de finissantes pour combler les besoins de main-d'œuvre dans des domaines en demande sur le marché du travail. Certains taux sont particulièrement bas, notamment en *Technologie de l'électronique*, en *Techniques de l'informatique*, en *Techniques de la logistique du transport*, en *Soins préhospitaliers d'urgence* et en *Techniques d'éducation à l'enfance*.

GRAPHIQUE 10

Taux d'obtention d'un DEC, dans certains programmes, incluant les changements de programme¹¹, dans l'ensemble du réseau collégial, deux ans après la durée prévue du programme initial, cohorte de 2014
(selon le programme, en pourcentage)



Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

11. Le taux d'obtention d'un DEC incluant les changements de programme, deux ans après la durée prévue du programme initial, est calculé pour les personnes nouvellement inscrites au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC. Il s'agit du taux d'obtention d'un DEC, sans égard au programme d'études dans lequel le diplôme a été obtenu, selon le programme initial à l'inscription. Par exemple, une personne qui obtiendrait un DEC en sciences humaines après s'être initialement inscrite en soins infirmiers contribuerait au taux du programme *Soins infirmiers*. Les résultats obtenus dans un programme conduisant au DEC regroupant un petit nombre de personnes nouvellement inscrites doivent être utilisés avec prudence, puisque le « poids » d'une étudiante ou d'un étudiant exprimé en pourcentage est relativement plus important dans un petit groupe que dans un grand groupe.

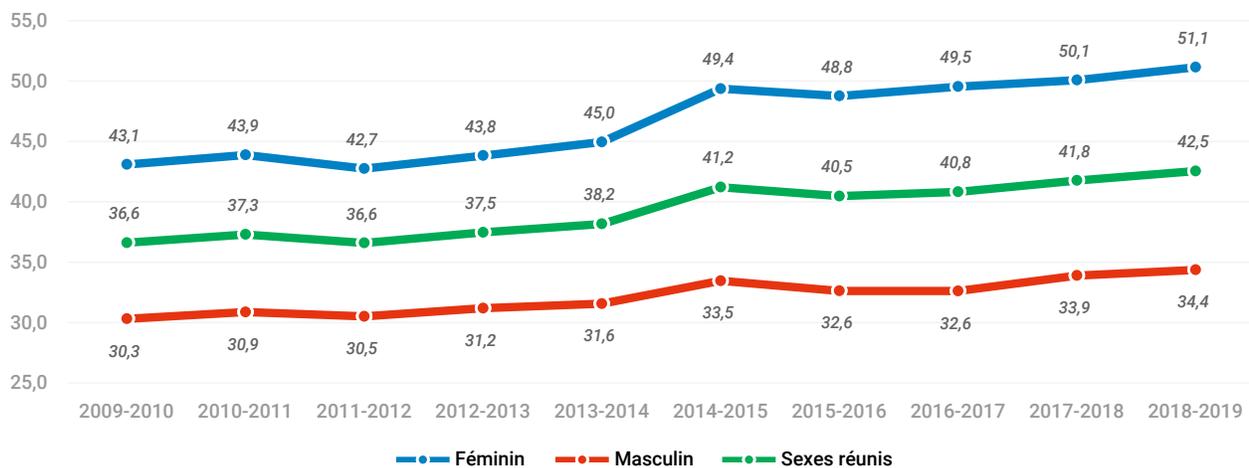
La situation à l'enseignement universitaire

Le graphique 11 présente le taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans. Son examen permet de constater que ce taux a progressé de 5,9 points de pourcentage au cours des 10 dernières années: il est passé de 36,6 % en 2009-2010 à 42,5 % en 2018-2019.

- La hausse du taux d'accès aux programmes menant au baccalauréat est plus marquée chez les femmes: il est passé de 43,1 % à 51,1 %, soit une augmentation de 8,0 points de pourcentage. Chez les hommes, il est passé de 30,3 % à 34,4 %, soit une augmentation de 4,1 points de pourcentage.
- L'écart s'est donc creusé entre les femmes et les hommes au cours de la période de référence.

GRAPHIQUE 11

Taux d'accès aux programmes menant au baccalauréat chez les 18 à 25 ans dans l'ensemble du réseau universitaire, de 2009-2010 à 2018-2019 (selon le sexe, en pourcentage)

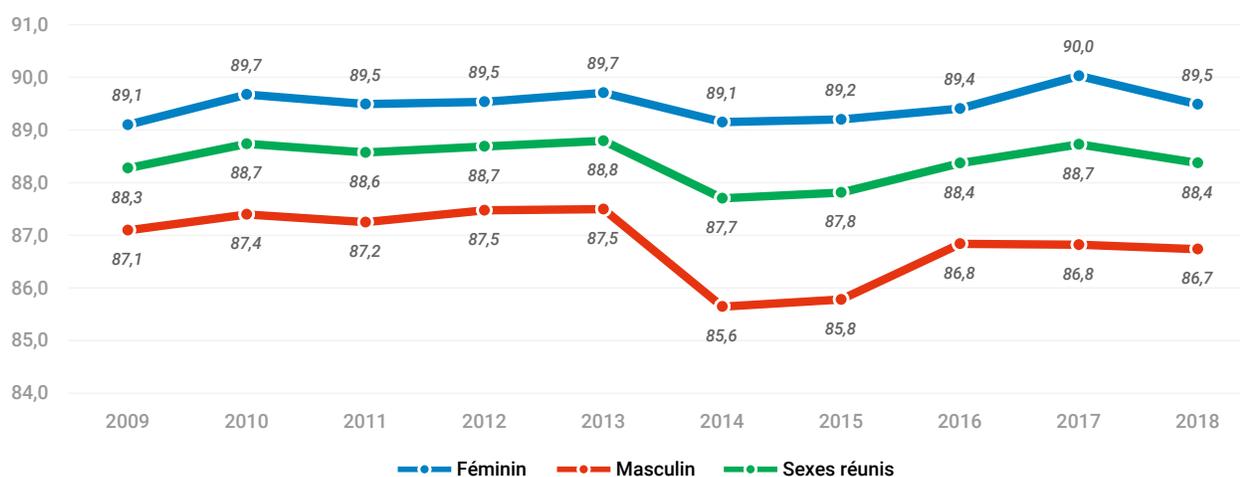


Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

Comme le montre le graphique 12, le taux de persévérance au baccalauréat après un an est relativement stable dans le temps: il se situe à environ 88% pour les cohortes inscrites entre 2009 et 2018. C'est donc dire que la vaste majorité de ces étudiantes et étudiants n'ont pas abandonné les études après la première année du baccalauréat.

GRAPHIQUE 12

Taux de persévérance au baccalauréat après un an dans l'ensemble du réseau universitaire, cohortes de 2009 à 2018
(selon le sexe, en pourcentage)



Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

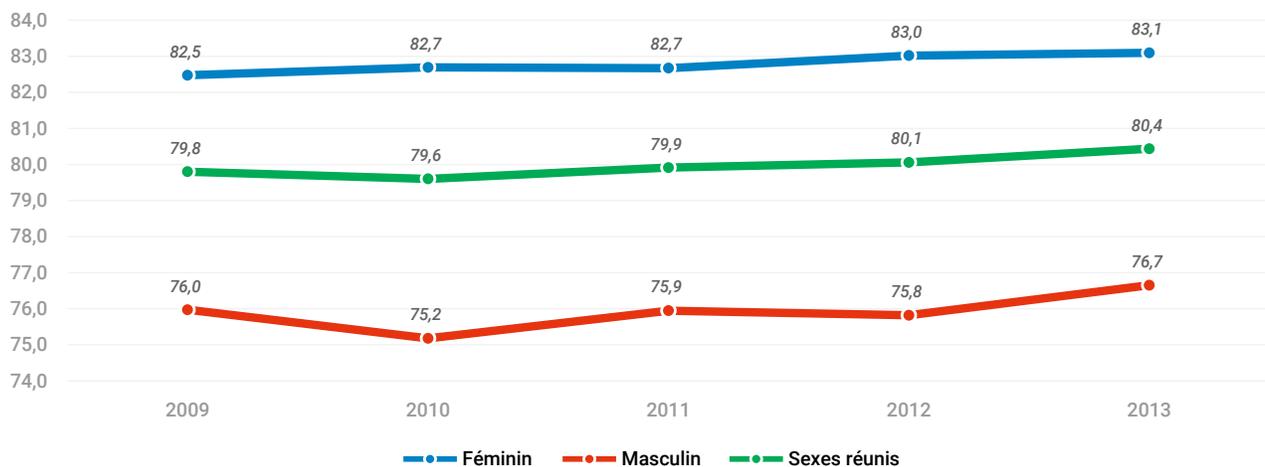
Le taux d'obtention d'un grade universitaire correspond à la proportion que représentent les diplômes parmi les sorties d'études (avec ou sans diplôme). Le taux de diplomation par cohorte de personnes nouvellement inscrites comprend celles qui ont reçu le diplôme recherché au départ, même si le diplôme obtenu ne correspond pas au programme d'études initialement visé¹².

Comme le montre le graphique 13, le taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription est relativement stable dans le temps : il se situe à environ 80 % pour les cohortes inscrites entre 2009 et 2013.

- Un écart est observé entre les femmes et les hommes sur le plan de la diplomation au baccalauréat. Cet écart est d'environ 7 points de pourcentage et ne varie pas beaucoup au fil des années. Ainsi, les femmes de la cohorte de 2013 présentent un taux d'obtention d'un baccalauréat de 83,1 %, et les hommes, un taux de 76,7 %.

GRAPHIQUE 13

Taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription dans l'ensemble du réseau universitaire, cohortes de 2009 à 2013 (selon le sexe, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

12. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention d'un diplôme de baccalauréat. Les étudiants qui changent d'établissement universitaire ne sont pas considérés dans le calcul du taux de diplomation.

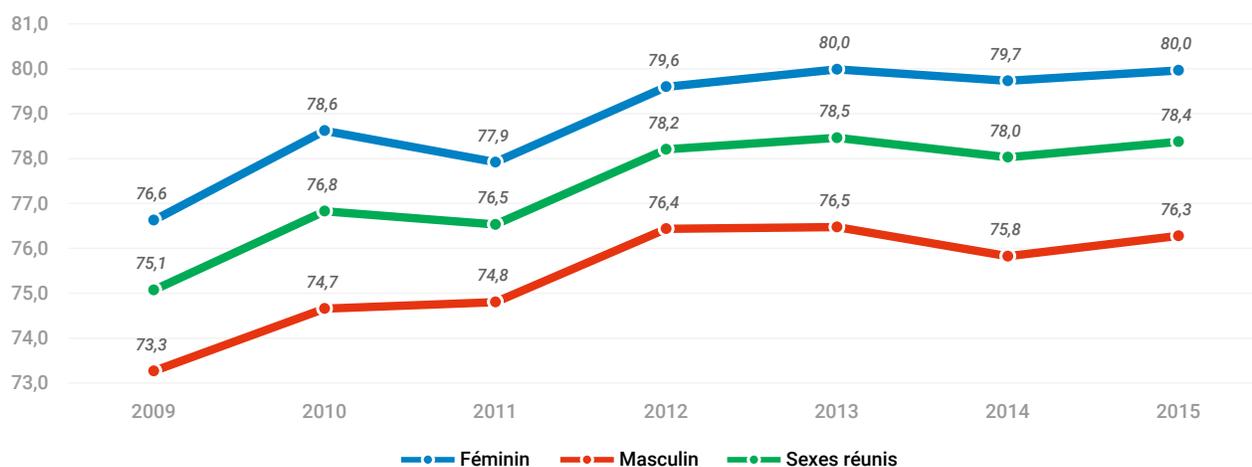
Le graphique 14 présente le taux d'obtention d'un diplôme de maîtrise. On constate que ce taux a augmenté de 3,3 points de pourcentage entre 2013-2014 et 2018-2019, avec de légères variations d'une année à l'autre. En effet, 75,1 % des étudiantes et étudiants de la cohorte de 2009 et 78,4 % de la cohorte de 2015 ont obtenu une maîtrise quatre ans après leur inscription.

- La hausse du taux d'obtention d'un diplôme de maîtrise est similaire chez les femmes et les hommes.
- Cependant, un écart d'environ 3,5 points de pourcentage, relativement stable dans le temps, est observé entre les femmes et les hommes. Par exemple, pour la cohorte de 2015, les femmes présentent un taux d'obtention d'une maîtrise de 80,0 %, et les hommes, un taux de 76,3 %.

GRAPHIQUE 14

Taux d'obtention d'une maîtrise quatre ans après l'inscription dans l'ensemble du réseau universitaire, cohortes de 2009 à 2015

(selon le sexe, en pourcentage)



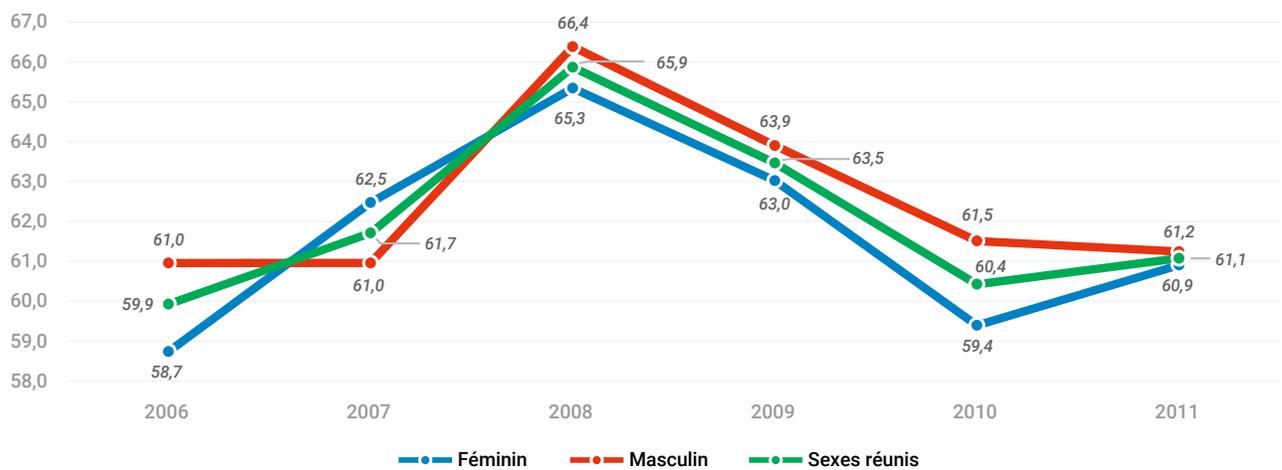
Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

Comme le montre le graphique 15, le taux d'obtention d'un diplôme de doctorat huit ans après l'inscription a connu plusieurs variations dans le temps, et ce, tant pour les femmes que pour les hommes.

- La cohorte de 2006 présente un taux de diplomation au doctorat de 59,9%. Ce taux a augmenté à 65,9% pour la cohorte de 2008, puis a baissé à 61,1% pour celle de 2011.
- Contrairement à la disparité de genre observée pour l'obtention d'un baccalauréat ou d'une maîtrise, les hommes obtiennent un doctorat dans des proportions légèrement plus élevées que les femmes.

GRAPHIQUE 15

Taux d'obtention d'un doctorat huit ans après l'inscription dans l'ensemble du réseau universitaire, cohortes de 2006 à 2011 (selon le sexe, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

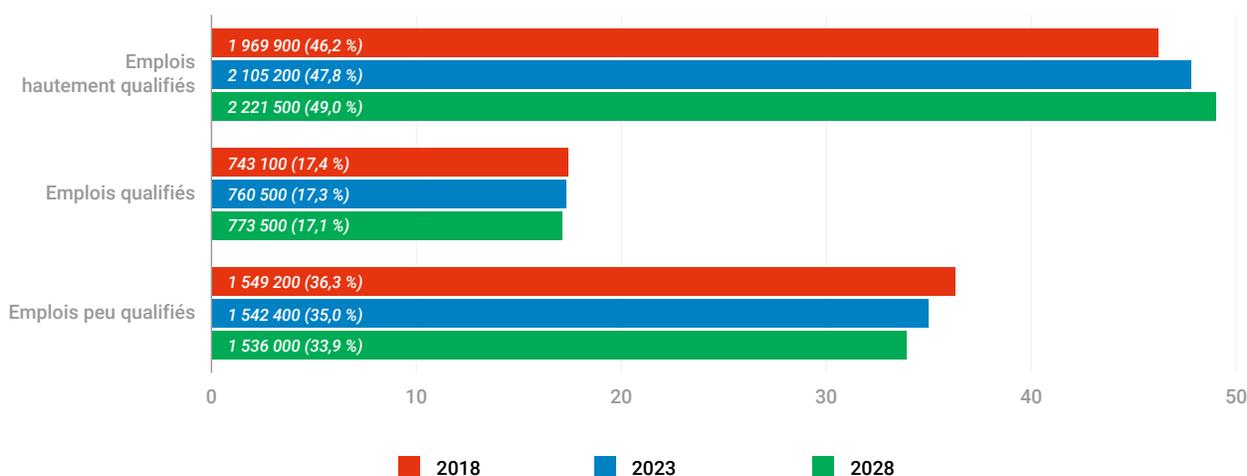
LA PERFORMANCE DU QUÉBEC PAR RAPPORT AU RESTE DU CANADA EN CE QUI A TRAIT AU NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION

Les données issues de la recherche indiquent que les personnes titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ont des revenus plus élevés, des emplois plus stables, de meilleures conditions de santé et une plus grande implication sociale que les personnes dont le niveau de scolarité est inférieur.

En outre, comme le présente le graphique 16, les projections relatives à l'évolution du marché du travail montrent que les emplois hautement qualifiés représentent la plus grande part de l'emploi au Québec et que leur proportion augmentera au cours des prochaines années. Pour occuper ces emplois, les personnes devront être titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Devant ce constat, il y a lieu d'accorder une attention particulière aux domaines d'études qui conduisent à l'exercice de professions en demande sur le marché du travail et de professions d'avenir.

GRAPHIQUE 16

Part de l'emploi total au Québec en 2018, en 2023 et en 2028, selon le niveau de qualification
(en nombre et en pourcentage)

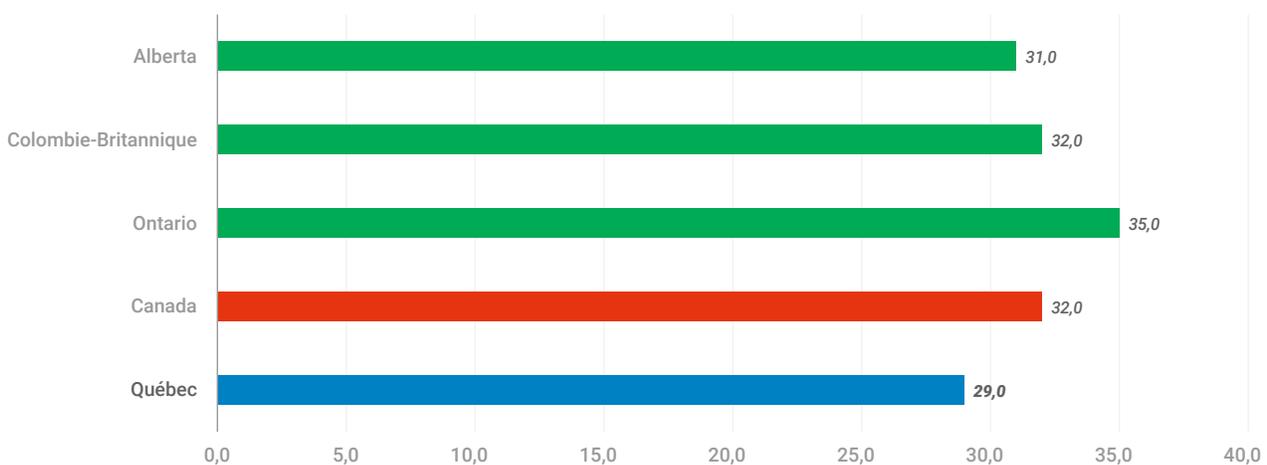


Source: Statistique Canada et Emploi-Québec.

La comparaison du niveau de scolarité de la population du Québec avec celui de la population de l'Ontario et de l'ensemble du Canada révèle que la population québécoise accuse un certain retard en la matière¹³. En effet, comme le montre le graphique 17, la proportion de Québécoises et Québécois âgés de 25 à 64 ans titulaires d'un diplôme universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat) est de 29 %, contre 32 % dans l'ensemble du Canada. Cette proportion est de 31 % en Alberta, de 32 % en Colombie-Britannique et de 35 % en Ontario¹⁴.

GRAPHIQUE 17

Proportion des personnes âgées de 25 à 64 ans titulaires d'un diplôme universitaire au Québec, dans l'ensemble du Canada et dans certaines provinces, en 2019 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, 2019, Tableau A.1.3.

13. Les différences entre la structure du système d'éducation du Québec et celle des autres provinces canadiennes appellent une grande prudence lors d'analyses comparatives. Des précautions méthodologiques se révèlent d'autant plus indispensables puisque l'usage d'un indicateur plutôt qu'un autre peut conduire à des lectures foncièrement différentes.

14. Ce retard est observé également pour les générations plus jeunes. En ce qui concerne la population âgée de 25 à 44 ans qui possède un diplôme universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat), les taux sont de 35 % au Québec, 42 % en Ontario et 39 % au Canada. Source : STATISTIQUE CANADA, *Tableau 37-10-0130-01, niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires*. [Compilation spéciale de la Direction des statistiques et de l'information de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur].

LE CHANTIER SUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À la lumière des constats présentés précédemment, le Ministère a lancé le Chantier sur la réussite en enseignement supérieur pour analyser de manière approfondie divers aspects de la réussite, en faire ressortir les principaux enjeux et définir les meilleures actions possibles pour améliorer l'accès aux études supérieures, la persévérance et la diplomation¹⁵. En poursuivant ces objectifs, le Ministère souhaite augmenter les chances que les citoyennes et citoyens de demain puissent s'accomplir et contribuer au développement culturel, social et économique du Québec.

LES TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DU CHANTIER

Les travaux préliminaires du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur visaient à examiner différents aspects de la réussite étudiante. Ils ont été articulés autour de thèmes tels que l'accès aux études supérieures, les transitions interordres et intercycles ainsi que les pratiques et les mesures ayant un impact important sur la réussite. Ces travaux peuvent être résumés comme suit :

- les travaux ministériels, qui ont consisté en une revue de la littérature et en des échanges avec divers acteurs, intervenantes et intervenants et chercheuses et chercheurs des collèges et des universités dont l'expérience et l'expertise ont été mises à profit dans des groupes de travail et des groupes de discussion ;
- la production, par les collèges et les universités, de leur portrait en matière de réussite étudiante à partir de données statistiques fournies par le Ministère et des informations dont ils disposaient, et ce, dans le but de se doter d'objectifs propres à leur réalité.

15. Les travaux du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur sont décrits plus en détail à l'annexe 2.

LES RENCONTRES D'ÉCHANGES INTERORDRES DU CHANTIER

Au terme de ces travaux préliminaires, le Ministère a dégagé quatre grands axes d'intervention et a proposé, pour chacun, des mesures à privilégier pour répondre aux divers enjeux liés à l'accès à l'enseignement supérieur, à la persévérance des étudiantes et étudiants dans leur projet de formation et à leur réussite.

Puis, il a invité les différents acteurs des communautés collégiale et universitaire à participer à une semaine de rencontres d'échanges, qui a eu lieu du 1^{er} au 5 février 2021, pour obtenir leur point de vue non seulement sur les axes d'intervention, mais également sur les moyens concrets à utiliser pour déployer les mesures proposées.

- Des invitations ont été transmises aux cégeps, aux collèges privés subventionnés, aux universités, aux organisations syndicales représentant les corps enseignant, professoral et professionnel des cégeps, des collèges et des universités, aux fédérations étudiantes, aux organisations représentatives (Fédération des cégeps, Association des collèges privés du Québec, Bureau de coopération interuniversitaire) et aux différents partenaires des réseaux de l'enseignement supérieur.
- Environ 140 organisations ont reçu une invitation, et plus de 375 personnes ont participé aux rencontres.

Les rencontres ont apporté un éclairage important quant aux pratiques et aux mesures à privilégier pour répondre aux enjeux associés à la réussite. Elles ont permis au Ministère de confirmer la pertinence des mesures proposées, de les bonifier et d'en ajouter de nouvelles, puis de préparer le Plan d'action.

Lors de l'élaboration de son Plan d'action, le Ministère a pris en considération les efforts déployés à ce jour par les collèges et les universités pour soutenir la réussite de leur communauté étudiante. L'engagement des établissements dans la mise en œuvre de mesures et de pratiques visant à favoriser l'accès, la persévérance et la diplomation des étudiantes et étudiants est indéniable, comme en témoigne le portrait d'établissement réalisé par chaque collège et université. Le Plan d'action vient donner une nouvelle impulsion à tous ces efforts.

LA RÉUSSITE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Le Plan d'action s'inscrit dans le contexte particulier de la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les activités d'enseignement et d'apprentissage de même que l'expérience des étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur en 2020 et en 2021. Les bouleversements engendrés par la pandémie se feront certainement sentir tout au long des prochaines années.

La pandémie a forcé les établissements d'enseignement collégial et universitaire à terminer les activités d'enseignement et d'apprentissage du trimestre d'hiver 2020 à distance. Dans le respect des directives sanitaires en vigueur, la plupart des collèges et des universités ont également offert une proportion importante de leurs activités à distance aux trimestres d'automne 2020 et d'hiver 2021.

La formation à distance constitue un vecteur d'accessibilité à l'enseignement supérieur, puisqu'elle améliore les conditions de vie des populations étudiantes non traditionnelles et qu'elle favorise la relève de la main-d'œuvre dans les régions éloignées. Par ailleurs, la transition vers ce mode d'enseignement et d'apprentissage, dans un contexte marqué par des contraintes de distanciation physique, a pu avoir un effet négatif sur la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants, vu les nombreux défis auxquels ils ont été confrontés : insécurité financière, adaptation difficile à la formation à distance, difficulté à gérer les priorités et à concilier les études avec les obligations familiales, personnelles et professionnelles, perspectives de carrière incertaines, etc. De plus, toutes et tous ne disposaient pas d'un environnement propice aux études à la maison ni d'un accès au matériel informatique, aux outils multimédias et aux logiciels spécialisés nécessaires à leur réussite dans leur programme d'études¹⁶.

Les enjeux de santé mentale ont également été accentués par le contexte de la pandémie, notamment en raison de l'isolement social vécu par la population étudiante. Toutes et tous ont dû limiter au minimum leurs contacts humains à une étape de leur parcours où le besoin de socialisation est primordial. Qui plus est, le développement d'un sentiment d'appartenance envers sa communauté collégiale ou universitaire et envers son établissement d'enseignement est un facteur déterminant de la persévérance académique¹⁷. Ces enjeux sont toutefois abordés dans le cadre du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur.

16. À l'inverse, le contexte de la pandémie a pu avoir des effets positifs. Entre autres, les établissements d'enseignement ont constaté une hausse des nouvelles inscriptions. Cette hausse est notamment liée au fait que plusieurs personnes ont décidé d'acquérir de nouvelles compétences pour changer de carrière.

17. Lynn BARR-TELFORD et autres, *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, Ottawa, Statistique Canada, 2003, 36 p. ; Vincent TINTO, *Leaving College: Rethinking the Causes and Cures of Student Attrition*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, 312 p.

LES PRINCIPALES MESURES MISES EN PLACE PAR LE MINISTÈRE

Au cours de l'année 2020-2021, le Ministère a annoncé une série de mesures budgétaires destinées aux établissements d'enseignement pour soutenir la réussite des étudiantes et étudiants dans le contexte de la pandémie, dont les suivantes :

- la mise en place de conditions propices à l'accès aux études, à la persévérance et à la réussite en élaborant, entre autres, de nouveaux parcours de formation et de nouvelles formules pédagogiques, en adaptant les modes de prestation des formations en vue de respecter les contraintes de distanciation physique et en mettant en œuvre des mesures de soutien destinées principalement à celles et ceux ayant un problème de santé mentale (60 millions de dollars);
- la bonification du soutien pédagogique par l'ajout de ressources enseignantes ou autres (30 millions de dollars);
- la bonification du soutien matériel pour répondre à des besoins immédiats par de l'aide de dernier recours (ex. : soutien pour un logement temporaire ou pour le transport), par de l'aide destinée à l'acquisition de matériel informatique et multimédia (prêt de matériel à court, moyen ou long termes selon les besoins) ainsi que par l'achat des outils et des logiciels spécialisés nécessaires pour l'enseignement de certains programmes ou pour assurer la réussite des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers (35 millions de dollars);
- la bonification des services d'aide psychosociale et de psychothérapie offerts aux étudiantes et étudiants (13 millions de dollars);
- l'offre de bourses de persévérance à celles et ceux qui éprouvent des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire (près de 4,9 millions de dollars).

En plus de ces mesures budgétaires, des assouplissements ont été prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RLRQ, chapitre C-29, r. 4), notamment pour permettre aux collèges d'accorder, sans autre justification, la mention « incomplet » au bulletin des étudiantes et étudiants qui étaient dans l'impossibilité de terminer un cours et qui en ont fait la demande par écrit.

Les établissements d'enseignement ont également mis en place diverses initiatives inspirantes pour soutenir la persévérance et la réussite des membres de leur communauté étudiante, dont des activités de rattrapage ou de consolidation des apprentissages et des activités d'accueil et d'intégration pour les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants. Ils ont également mis en place des fonds d'urgence pour soutenir les étudiantes et étudiants les plus affectés par la pandémie.



LA VISION MINISTÉRIELLE ET LES PRINCIPES DIRECTEURS

Le Ministère a pour mission d'offrir au plus grand nombre de personnes des parcours de formation accessibles, flexibles et adaptés à leurs besoins, qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à leur réussite personnelle et professionnelle, et de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec.

Dans l'esprit de cette mission, le Plan d'action se veut un cadre cohérent pour soutenir les réseaux de l'enseignement collégial et universitaire dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et étudiants dans leurs études, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle.

Les quatre axes d'intervention qui structurent le Plan d'action sont interreliés et ancrés dans une vision globale de la réussite à l'enseignement supérieur. Les mesures regroupées sous ces axes sont, pour la plupart, interordres. Elles touchent l'accessibilité aux études, le passage et la progression des étudiantes et étudiants à l'enseignement supérieur et leur réussite. Elles visent aussi le perfectionnement professionnel de même que la production et le transfert des connaissances qui aideront à cerner les défis entourant la réussite et à établir les actions les plus pertinentes pour les relever.

Pour assurer une mise en œuvre optimale du Plan d'action, le Ministère préconise cinq principes directeurs.

- **La collaboration et la concertation.** Les mesures du Plan d'action doivent être mises en œuvre en étroite collaboration avec les différents acteurs des communautés collégiale et universitaire. La coopération entre les personnes, les organisations partenaires, les établissements et le Ministère est l'un des facteurs de succès du Plan d'action.
- **Le partage de l'expertise.** Le Plan d'action encourage la mise en commun des idées et des solutions au bénéfice des réseaux de l'enseignement supérieur, de ses personnels et de ses populations étudiantes. Le partage des connaissances, des expérimentations, des innovations et des pratiques vise la reproduction des succès, la réduction des coûts, une bonne gestion des risques et une meilleure cohérence.
- **La souplesse.** Le Plan d'action doit être flexible et évolutif. La plupart des mesures peuvent être adaptées à la réalité de chaque établissement d'enseignement et sont suffisamment souples pour être modifiées en fonction de l'évolution de la situation. La souplesse des mesures permet également à chaque établissement d'innover.
- **L'équité et l'inclusion.** Le Plan d'action reconnaît la diversité de la communauté étudiante et de ses besoins. Toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'enseignement supérieur doivent pouvoir bénéficier des mesures mises de l'avant, peu importe leurs caractéristiques socioculturelles, leur programme d'études (ex. : formation ordinaire et continue au collégial), leur type d'engagement dans les études et leur mode de fréquentation des collèges et des universités.
- **La complémentarité.** Le Plan d'action est complémentaire aux autres actions ministérielles en matière de réussite étudiante. Il s'inscrit en cohérence avec les autres stratégies, plans d'action et travaux ministériels visant à favoriser la réussite personnelle et professionnelle des étudiantes et étudiants, leur santé et leur bien-être. Entre autres, le Plan d'action est complémentaire au Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, à la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, au Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur et aux travaux visant à soutenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiantes et étudiants autochtones. De plus, le Plan d'action permet de répondre à plusieurs préoccupations et recommandations énoncées dans le rapport *L'université québécoise du futur*.

Enfin, le Plan d'action a été élaboré dans le respect des bonnes pratiques gouvernementales, notamment en ce qui concerne la prise en compte des principes de développement durable, de l'égalité entre les femmes et les hommes dans une perspective intersectionnelle et des impacts différenciés sur les personnes handicapées.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1) définit seize principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de leurs différentes activités. Le développement durable est un élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle en matière d'accessibilité, de persévérance et de réussite à l'enseignement supérieur.

Le présent Plan d'action répond à cinq principes de la *Loi sur le développement durable*.

- **L'équité et la solidarité sociales.** L'accès équitable et universel aux études supérieures est essentiel pour concrétiser le principe d'égalité des chances, qui est au cœur de notre démocratie. La concrétisation de cette égalité participe également au renforcement de la solidarité sociale, puisqu'elle favorise l'accès aux établissements d'enseignement supérieur pour la population étudiante dans toute sa diversité culturelle et générationnelle.
- **L'efficacité économique.** Le Plan d'action favorise l'accès à des emplois de qualité pour les diplômées et diplômés collégiaux et universitaires et permet de renforcer la contribution des personnes à l'économie québécoise.
- **La participation et l'engagement.** Les milieux de vie que constituent les établissements d'enseignement supérieur favorisent la formation d'une culture de l'engagement social et de la participation citoyenne chez la population étudiante. Les établissements d'enseignement sont ainsi des microcosmes d'une société démocratique dont les leçons peuvent être transposées dans la vie citoyenne.
- **L'accès au savoir.** L'accès au savoir et sa diffusion sont essentiels à une société démocratique bien informée. La réussite des études est garante de l'intégration et de la consolidation des savoirs. Par ailleurs, la recherche, le développement et le partage des connaissances en matière de réussite stimulent l'innovation et encouragent l'adoption de pratiques basées sur les données probantes.
- **La santé et la qualité de vie.** L'éducation est reconnue comme un déterminant social de santé, de la petite enfance à l'âge adulte.

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES ET INTERSECTIONNELLE (ADS+)

Le Plan d'action souscrit à la démarche du gouvernement du Québec qui vise à intégrer l'ADS+ dans les politiques publiques pour mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes dans une perspective d'égalité des sexes. L'approche intersectionnelle cible de manière plus précise la prévention des inégalités vécues de façon différenciée par les étudiantes et étudiants sous-représentés à l'enseignement supérieur, dont les personnes en situation de handicap ou ayant des responsabilités parentales.

L'ADS+ a été utilisée dans le processus d'élaboration et de planification des mesures du Plan d'action. Ainsi, onze mesures feront l'objet d'une ADS+ spécifique assortie de recommandations visant à :

- réduire l'écart d'accessibilité à l'enseignement supérieur entre les femmes et les hommes ;
- soutenir la réussite des femmes et des hommes, en tenant compte des réalités différenciées des programmes d'études à prédominance féminine ou masculine ;
- favoriser la diplomation des femmes et des hommes dans tous les programmes d'études collégiales et universitaires, notamment par la prise en compte de leurs besoins particuliers et de leurs caractéristiques individuelles ;
- obtenir et mettre à jour les données probantes relatives à l'accessibilité, à la persévérance et à la réussite des étudiantes et étudiants, dont ceux issus de groupes sous-représentés à l'enseignement supérieur.

De ce fait, une attention particulière sera accordée à la collecte et à l'analyse de données différenciées selon les sexes et intersectionnelles lors du processus d'évaluation du Plan d'action.

LA CLAUSE D'IMPACT SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'article 61.2 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) prévoit la consultation systématique du ministre de la Santé et des Services sociaux lorsque des mesures structurantes peuvent avoir des répercussions importantes sur les personnes handicapées.

En dépit de la forte augmentation de leur proportion à l'enseignement supérieur, les étudiantes et étudiants en situation de handicap demeurent sous-représentés dans les collèges et les universités. Ils vivent également des défis additionnels, notamment sur les plans des exigences des programmes d'études, de la charge de travail, de l'accès aux services et lors des transitions interordres et intercycles. Dans ce contexte, le déploiement du Plan d'action constitue une occasion de choix pour favoriser leur accessibilité, leur inclusion et leur réussite. Pour ce faire, des mesures structurantes permettront de :

- bonifier les services d'aide et de soutien qui leur sont offerts par l'embauche de ressources professionnelles supplémentaires ;
- soutenir la formation des membres du personnel enseignant et professionnel, notamment en matière d'équité, d'inclusion et d'approches pédagogiques inclusives ;
- favoriser l'acquisition des compétences nécessaires à la poursuite des études collégiales et universitaires et déployer des programmes de mentorat facilitant l'intégration académique.

Bien que ces mesures bénéficient à l'ensemble de la population étudiante, le Ministère estime qu'elles auront des incidences positives additionnelles sur la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants en situation de handicap.



LES AXES D'INTERVENTION ET LES MESURES

Le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur est structuré autour de quatre axes d'intervention. Chacun de ces axes comprend des mesures visant à répondre aux enjeux soulevés par les questions de l'accès à l'enseignement supérieur, des transitions entre les ordres d'enseignement – et entre les cycles pour l'enseignement universitaire –, de la persévérance des étudiantes et étudiants dans leur projet de formation et de leur réussite de même que par la question de la production et du transfert des connaissances en matière de réussite étudiante¹⁸.

Les mesures comprises dans chacun des axes d'intervention prennent appui sur un objectif, qui balise leur portée et leurs limites.

18. L'annexe 3 présente le tableau des investissements pour chacune des mesures du Plan d'action et l'annexe 4, les mesures ministérielles déjà en vigueur pour chacun des axes d'intervention.

AXE 1

L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

OBJECTIF :

PERMETTRE À TOUTES LES PERSONNES QUI LE DÉSIRENT D'ENTREPRENDRE DES ÉTUDES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'accès aux études supérieures n'est pas uniforme pour l'ensemble de la population québécoise. Divers facteurs influencent la difficulté associée au fait d'entreprendre une formation collégiale ou universitaire et d'y persévérer. Parmi ceux-ci, notons les facteurs informationnels, motivationnels, géographiques et socioéconomiques. Ces facteurs, qui peuvent entraver l'accès à l'enseignement supérieur, sont généralement interreliés.

Les facteurs informationnels renvoient au manque d'information sur, notamment :

- les avantages et le coût des études ;
- les différents programmes d'études collégiales et universitaires ;
- les parcours de formation adaptés à la réalité des populations étudiantes, dont celles qui doivent concilier les études et les responsabilités familiales ou professionnelles, celles qui entretiennent un rapport non traditionnel aux études et celles qui vivent dans les régions éloignées des grands centres urbains (formation à distance, cheminement à temps partiel, possibilité d'interruption des études, horaires atypiques, etc.) ;
- les possibilités de carrière et les débouchés sur le marché du travail, notamment dans les domaines touchés par un déficit de main-d'œuvre.

Les facteurs motivationnels se rapportent au manque d'objectifs de carrière et d'intérêt pour les études supérieures, c'est-à-dire à la faible valorisation des études et à de moins grandes aspirations scolaires et professionnelles.

- Ces facteurs sont souvent rattachés à l'absence de modèles signifiants dans l'entourage des étudiantes et étudiants, tout particulièrement dans les familles à faible capital scolaire où aucun des parents n'a fréquenté un établissement d'enseignement supérieur ou n'a obtenu de diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur.
- En l'absence de modèles signifiants ou inspirants, les étudiantes et étudiants peuvent accorder peu de crédibilité aux avantages des études supérieures ou douter de leur capacité à en entreprendre.

Les facteurs géographiques concernent la difficulté d'accéder à une offre de formation à proximité du lieu de résidence, bien que la formation à distance et les nombreux lieux d'enseignement collégial et universitaire (campus secondaires, sites hors campus, centres d'études collégiales, antennes ou points de service) contribuent à pallier cette difficulté. Les effets de la distance géographique sur l'accès à l'enseignement supérieur peuvent s'expliquer par les coûts supplémentaires de logement et de transport que doivent assumer les étudiantes et étudiants de même que par les conséquences de nature affective associées au fait de quitter le foyer parental. Par ailleurs, le fossé numérique (inégalité sur le plan de l'accès au matériel informatique, disparité de la couverture du réseau Internet, etc.) peut contribuer à créer des inégalités quant à l'accès à la formation à distance.



Les facteurs socioéconomiques renvoient, entre autres, au fait que les étudiantes et étudiants considèrent les coûts des études trop élevés par rapport aux bénéfices attendus de même qu'à leur aversion pour l'endettement. Ils sont liés, notamment, à une méconnaissance des différents programmes de l'Aide financière aux études et à des lacunes en matière de littératie financière qui ont une incidence sur la gestion de l'endettement. Selon la littérature, les facteurs socioéconomiques renvoient également à des enjeux d'ordre structurel, comme la disponibilité de logements abordables à proximité des établissements d'enseignement ou de services permettant aux étudiantes et étudiants parents de se consacrer à leurs études (ex. : services de garde sur les campus ou à proximité).

MESURE 1.1

Promouvoir et valoriser les études collégiales et universitaires, notamment en fournissant de l'information sur les programmes d'études et leurs débouchés sur le marché du travail ainsi que sur les parcours adaptés aux besoins des étudiantes et étudiants

La démystification des études collégiales et universitaires constitue une voie à explorer pour susciter l'intérêt envers l'enseignement supérieur, notamment chez les groupes qui y sont sous-représentés. Pour ce faire, il y aurait lieu, par exemple :

- de promouvoir et de valoriser les études supérieures (avantages des études collégiales et universitaires, programmes de formation, possibilités de carrière et débouchés sur le marché du travail);
- de sensibiliser les employeurs à l'importance des études supérieures et à la valeur ajoutée des travailleuses et travailleurs qualifiés, notamment pour éviter que des étudiantes et étudiants quittent les études pour intégrer le marché du travail avant l'obtention d'un diplôme;
- de promouvoir les programmes d'études collégiales et les programmes d'études universitaires qui conduisent à l'exercice de professions en demande sur le marché du travail et de professions d'avenir;
- de faire connaître les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), les possibilités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), les programmes universitaires courts et les parcours offerts selon des horaires atypiques ou adaptés au rythme des populations étudiantes qui, entre autres, doivent concilier famille, travail et études.

Moyen de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure par la diffusion de trois campagnes annuelles visant l'ensemble de la population québécoise.

Le Ministère pourrait consacrer chacune des campagnes annuelles à un enjeu prioritaire, en concertation avec ses partenaires. Par exemple, une campagne pourrait porter sur l'enjeu de la requalification ou du rehaussement des compétences de la main-d'œuvre et, ce faisant, promouvoir les formations de courte durée qui conduisent à l'exercice de professions en demande sur le marché du travail ainsi que les parcours adaptés aux besoins de la population visée.

Indicateurs de suivi

Le Ministère diffusera trois campagnes de promotion : la première en janvier 2022, la deuxième en janvier 2023 et la troisième en janvier 2024.

MESURE 1.2

Promouvoir et vulgariser les programmes de l'Aide financière aux études

Les programmes de l'Aide financière aux études (AFE) ont comme objectif d'octroyer les ressources financières manquantes aux étudiantes et étudiants pour leur permettre de réaliser leur projet d'études¹⁹. Ces programmes constituent une importante voie d'accessibilité aux études, d'autant plus pour les groupes sous-représentés à l'enseignement supérieur, mais il semble qu'ils soient méconnus ou mal compris par la population en général et par les étudiants en particulier.

Par l'entremise de cette mesure, le Ministère souhaite démystifier les programmes de l'AFE et, plus largement, l'endettement étudiant, notamment en fournissant de l'information accessible et vulgarisée à la communauté étudiante.

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- réviser et vulgariser les contenus offerts aux étudiantes et étudiants et à leurs proches sur le site Web du Ministère ou sur Quebec.ca;
- mettre en place une campagne de promotion pour le Programme de prêts et bourses en vue de faire connaître ses avantages et de promouvoir l'accessibilité des études en enseignement supérieur pour tous.

Indicateurs de suivi

Le Ministère diffusera sur le Web des contenus vulgarisés à propos des programmes de l'AFE en janvier 2022. De plus, il mènera des activités de communication à propos du Programme de prêts et bourses au cours de l'année 2021-2022.

19. À titre indicatif, pour l'année 2020-2021, 883,7 millions de dollars ont été versés aux étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire des programmes de l'AFE, soit 276,5 millions pour le réseau collégial et 607,2 millions pour le réseau universitaire (données partielles en date du 28 février 2021).

MESURE 1.3**Faire valoir le rôle des ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle, et accroître l'accès aux services qu'elles offrent**

Les ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle jouent un rôle essentiel dans l'accès à l'enseignement supérieur : elles aident les élèves du secondaire et les étudiantes et étudiants des collèges et des universités à comprendre leurs forces, leurs limites, leurs valeurs et leurs centres d'intérêt, et les informent adéquatement sur les programmes d'études offerts et leurs débouchés sur le marché du travail. Ce faisant, elles permettent à toutes et tous de connaître les options qui leur sont offertes et, ainsi, de faire des choix éclairés et d'entreprendre un programme d'études qui correspond à leurs aspirations. Leur rôle est encore plus pertinent dans un contexte où les bouleversements du marché de l'emploi en raison de la pandémie peuvent avoir amené certaines personnes à remettre en cause leur choix vocationnel.

En effet, le fait d'envisager un projet professionnel et, par conséquent, d'avoir un plan de formation bien défini peut contribuer à favoriser la motivation et l'engagement dans les études ainsi qu'à réduire leur durée, notamment en diminuant les changements de programme liés à une reconsidération du projet d'études.

À titre d'information, en vertu de l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), des contenus en orientation scolaire et professionnelle ont été rendus obligatoires depuis 2017-2018, de la 5^e année du primaire jusqu'à la 5^e année du secondaire. Ces contenus portent sur des thèmes clés et répondent aux besoins généraux en orientation des élèves en leur permettant de se préparer aux transitions et d'être outillés pour faire des choix scolaires et professionnels aux moments opportuns. Comme le déploiement des contenus se fait de manière graduelle depuis 2017-2018, la totalité aura été offerte à tous les élèves (jusqu'en 5^e secondaire) à partir de l'année scolaire 2021-2022.

Enfin, la contribution des ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle va bien au-delà de l'accès aux études supérieures. Elles peuvent également jouer un rôle important dans le cheminement académique et dans la transition entre les études et le marché du travail, notamment en soutenant les étudiantes et étudiants dans leur préparation (services de placement, ateliers sur la rédaction d'un curriculum vitæ et sur la préparation aux entrevues d'embauche, conseils pour aider les finissantes et finissants à faire valoir leurs compétences auprès d'employeurs potentiels, etc.).

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure en collaborant avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle et l'Association professionnelle des aides pédagogiques individuels. Il s'agira de :

- valoriser le rôle des ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle dans les collèges et les universités ;
- mieux faire connaître les programmes d'études en enseignement supérieur de même que les parcours et les cheminements possibles ;
- s'assurer que l'information détenue par les ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle est la plus à jour possible ;
- soutenir la concertation entre les ressources en orientation et en information scolaire et professionnelle des différents ordres d'enseignement.

Les cégeps et les universités pourraient déployer cette mesure en embauchant des ressources supplémentaires (conseillères et conseillers d'orientation, aides pédagogiques individuelles et aides pédagogiques individuels, conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle, etc.) afin d'accroître l'accès aux services d'orientation ou aux services d'information scolaire et professionnelle.

Indicateurs de suivi

Pour amorcer cette collaboration, le Ministère tiendra avec chacun des organismes une rencontre d'ici janvier 2022, puis deux par année.

Les cégeps et les universités transmettront au Ministère, le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, des données sur le nombre de ressources supplémentaires embauchées²⁰.

MESURE COMPLÉMENTAIRE DU PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 soutiendra le développement des services de prévention en matière de santé psychologique dans les établissements d'enseignement supérieur. Pour ce faire, les réseaux collégiaux et universitaires pourront embaucher des ressources spécialisées consacrées à la mise en place de programmes de promotion d'une santé mentale positive, de prévention et de réduction des méfaits.

MESURE 1.4**Soutenir des initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles signifiants ou inspirants**

Le fait d'être en contact, au cours des études secondaires, collégiales et universitaires, avec des personnes qui ont réussi des études collégiales ou universitaires et qui ont une carrière intéressante dans une variété de domaines a pour effet de susciter l'intérêt pour les études supérieures. Cela permet aussi de semer la graine de la confiance en la capacité de poursuivre de telles études et de provoquer un désir d'émulation, particulièrement lorsque ces modèles sont issus des groupes sous-représentés à l'enseignement supérieur (étudiantes et étudiants de première génération, autochtones, en situation de handicap ou qui sont passés par le système de protection de la jeunesse, par exemple).

Cette mesure vise donc à soutenir des projets qui font valoir des modèles signifiants et positifs dont le contact peut alimenter les aspirations scolaires et professionnelles des élèves du secondaire de même que des étudiantes et étudiants des collèges et des universités.

C'est tout particulièrement aux jeunes hommes que des modèles signifiants devraient être proposés, puisqu'on observe un écart important entre les genres sur le plan de l'accès à l'enseignement supérieur.

D'autres modèles pourraient aussi être proposés aux groupes sous-représentés dans certains domaines d'études (ex. : les femmes dans les programmes liés au génie, aux mathématiques et à l'informatique, les hommes dans les programmes liés à l'éducation, aux sciences infirmières et aux services sociaux).

Moyens de déploiement

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- réaliser des projets valorisant des modèles signifiants dans les écoles secondaires, les collèges et les universités de même que dans différents lieux (ex. : maisons des jeunes), en personne ou au moyen de capsules vidéo ;
- réaliser des projets visant à accueillir des élèves du secondaire sur les campus des collèges et des universités (journée d'immersion, ateliers sur les possibilités de carrière, activités dans des laboratoires de recherche ou dans des centres collégiaux de transfert de technologie, etc.) et des étudiantes et étudiants des collèges sur les campus des universités pour qu'ils rencontrent des modèles inspirants qui pourraient susciter leur intérêt pour les études supérieures.

Indicateur de suivi

Les collèges et les universités transmettront au Ministère, le 30 juin de chaque année, des données sur le nombre et le type de projets réalisés.

MESURE 1.5

Étudier les facteurs géographiques et socioéconomiques qui influent sur l'accès à l'enseignement supérieur et proposer des orientations susceptibles de répondre aux enjeux qu'ils soulèvent

Considérant que les mesures proposées précédemment visent surtout à agir sur les facteurs informationnels et motivationnels qui peuvent entraver l'accès à l'enseignement supérieur, des travaux plus approfondis sont nécessaires pour :

- étudier l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires, notamment les enjeux associés à l'offre de formation dans les régions du Québec, au fossé numérique pour l'accès à la formation à distance, à la mobilité étudiante, au logement étudiant et aux programmes de l'AFE;
- proposer des orientations susceptibles de répondre aux enjeux relatifs aux facteurs géographiques, socioéconomiques et technologiques qui peuvent entraver l'accès à l'enseignement supérieur.

Tout particulièrement, les travaux prendront en considération l'effet de ces enjeux sur les groupes sous-représentés à l'enseignement supérieur, dont les étudiantes et étudiants qui sont passés par le système de protection de la jeunesse²¹.

Moyen de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure en mettant en place un groupe de travail ministériel qui se penchera, entre autres, sur les facteurs géographiques, socioéconomiques et technologiques qui influent sur l'accès à l'enseignement supérieur.

Indicateurs de suivi

Le Ministère déposera :

- le rapport d'étape du groupe de travail sur l'accessibilité à l'automne 2021 ;
- le rapport final du groupe de travail au printemps 2022.

21. Les enjeux en matière d'accessibilité socioéconomique à l'enseignement supérieur sont particulièrement importants pour les jeunes qui sont passés par le système de protection de la jeunesse. Source : COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, Québec, Gouvernement du Québec, 2021, p. 269-272.

AXE 2

LES TRANSITIONS INTERORDRES ET INTERCYCLES

OBJECTIF :

ASSURER DES TRANSITIONS HARMONIEUSES ET DE QUALITÉ EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les transitions constituent des moments charnières dans le parcours scolaire des étudiantes et étudiants, car elles marquent leur passage à l'enseignement collégial et, le cas échéant, leur progression à l'enseignement universitaire. Elles sont cependant susceptibles d'engendrer des défis d'adaptation qui peuvent avoir un impact majeur sur la motivation et la persévérance des étudiantes et étudiants, en particulier pour ceux issus de groupes sous-représentés à l'enseignement supérieur.

Les défis associés à ces transitions sont de plusieurs ordres et peuvent notamment être liés :

- à un manque d'information concernant le fonctionnement et les façons de faire en enseignement supérieur ;
- à un manque de préparation et à des lacunes quant aux compétences nécessaires à la poursuite des études à l'enseignement supérieur ;
- à des difficultés de nature organisationnelle et à l'acquisition de l'autonomie requise à l'enseignement supérieur (ex. : gestion de l'horaire et des échéanciers) ;
- à l'isolement généré par un changement de région, le départ du réseau familial, la nécessité de créer de nouveaux réseaux ;
- à la conciliation des études avec d'autres engagements, que ce soit des responsabilités professionnelles ou familiales ;
- au manque de circulation de l'information sur les étudiantes et étudiants et leurs besoins entre les différents ordres d'enseignement.

Enfin, la réussite des cours suivis au premier trimestre des études collégiales ou universitaires est un bon indicateur de l'obtention du diplôme. À l'enseignement collégial, 37 % des étudiantes et étudiants qui échouent à au moins un cours lors du premier trimestre obtiendront une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial, contre 83 % de ceux qui réussissent tous les cours du premier trimestre²². À l'enseignement universitaire, pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein dans un programme menant au baccalauréat, le taux de diplomation passe de 5 % pour ceux qui ne réussissent aucun cours au premier trimestre à 82 % pour ceux qui les réussissent tous²³.

22. Robert DUCHARME et Josée LAFLEUR, « La voie de la réussite, la voix des étudiants », dans *Pédagogie collégiale*, vol. 26, no 3, printemps 2013, p. 22.

23. Danielle PAGEAU et Johanne BUJOLD, *Les caractéristiques des étudiantes et des étudiants à la rescousse de la compréhension de la persévérance aux études : analyse des données des enquêtes ICOPE : les programmes de baccalauréat*, Québec, Direction du recensement étudiant et de la recherche institutionnelle, Université du Québec, 2000, p. 13.

MESURE 2.1

Soutenir l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiantes et étudiants des collèges et des universités

Diverses compétences sont essentielles à la réussite des études supérieures et à l'insertion professionnelle :

- la compétence numérique (agir en citoyen éthique à l'ère du numérique, développer et mobiliser ses habiletés technologiques, exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage, etc.)²⁴;
- les compétences informationnelles (exploiter les technologies afin de trouver de l'information, analyser la qualité et la pertinence des sources consultées, organiser l'information recueillie et la communiquer efficacement, comprendre les principes de la propriété intellectuelle, etc.)²⁵;
- les compétences langagières (ex. : s'exprimer à l'oral et à l'écrit dans le respect des règles de la grammaire et de la syntaxe);
- les compétences méthodologiques (organiser son travail, gérer son temps et les priorités, se donner des stratégies d'études efficaces, etc.);
- les compétences transversales (résoudre des problèmes, exercer son jugement critique, faire preuve d'éthique dans ses travaux, collaborer, etc.).

L'acquisition de ces compétences consiste, en quelque sorte, à apprendre le métier d'étudiante ou d'étudiant. C'est pourquoi elle s'avère une des conditions à la réussite du premier trimestre d'études (premier trimestre des études collégiales, premier trimestre des études de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle universitaire); réussite qui constitue la pierre d'assise de la persévérance aux études. Cette acquisition sera utile aux étudiantes et étudiants tout au long de leur parcours et facilitera leur intégration au marché du travail.

En outre, dans le contexte actuel de pandémie, les transitions entre les ordres d'enseignement représentent un enjeu majeur. Une attention particulière doit être portée à la maîtrise des compétences de base par les élèves du secondaire qui commenceront des études collégiales et par les étudiantes et étudiants du collégial qui commenceront des études universitaires au cours des prochaines années, tout spécialement au trimestre de l'automne 2021.

Une attention particulière doit être aussi portée à la maîtrise des compétences de base par certains groupes, dont les étudiantes et étudiants internationaux ou issus de l'immigration récente, issus d'autres systèmes d'éducation ou effectuant un retour aux études, et les étudiantes et étudiants autochtones.

LES ACTIVITÉS FAVORISANT LA RÉUSSITE AU COLLÉGIAL²⁶

Les activités favorisant la réussite permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences que chaque collège juge essentielles pour la poursuite des études. Elles visent, notamment, à développer la capacité des étudiantes et étudiants à réussir leurs cours et à persévérer dans leur cheminement. À titre d'exemple, les activités suivantes sont en vigueur dans les collèges : *Utiliser les mathématiques dans des situations courantes* et *Utiliser des stratégies d'apprentissage*. Le ministère de l'Enseignement supérieur soutient financièrement les collèges dans l'offre de ces activités, qui peuvent être adaptées aux besoins de chaque étudiante ou étudiant. Ces activités peuvent avoir une durée de 15 heures ou plus.

24. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Cadre de référence de la compétence numérique*, [En ligne], 2019. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/Cadre-reference-competece-num.pdf.

25. Les compétences informationnelles sont incluses dans la compétence numérique.

26. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Activités de mise à niveau et activités favorisant la réussite – établissements d'enseignement collégial francophones*, Québec, Gouvernement du Québec, 2018, 39 p.

Moyens de déploiement

Le Ministère mettra en œuvre cette mesure en déployant dans le réseau collégial le nouveau programme d'études préuniversitaires *Sciences humaines*, dont le nombre d'heures a été augmenté pour permettre l'intégration d'une compétence sur les méthodes de travail intellectuel. De plus, le Ministère analysera la possibilité d'étendre l'atteinte de cette compétence à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants ou à d'autres programmes menant à un diplôme d'études collégiales.

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- préparer et offrir des activités de formation complémentaire visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études à l'enseignement supérieur, notamment pour celles et ceux qui auraient des retards académiques à leur arrivée à l'enseignement collégial ou universitaire en raison du contexte de la pandémie. Ces activités peuvent être offertes avant l'entrée dans le programme d'études ou dès l'entrée grâce à différentes formules (ateliers en présentiel ou à distance à l'extérieur des cours, ateliers intégrés à des cours, activités de tutorat offertes par les centres d'aide, activités favorisant la réussite, etc.);
- instaurer la pédagogie de première session ou de première année;
- mettre en œuvre, à l'enseignement universitaire, des initiatives visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1^{er} cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche pour leur permettre d'acquérir les compétences de nature méthodologique et organisationnelle essentielles à la poursuite des études aux cycles supérieurs.

Indicateurs de suivi

Le Ministère prévoit déployer le nouveau programme *Sciences humaines* en septembre 2023.

Les collèges et les universités transmettront au Ministère, le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, des données sur le nombre et le type d'activités de formation complémentaire préparées et offertes ainsi que sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants y ayant participé²⁷.

MESURE COMPLÉMENTAIRE DU PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 soutiendra le développement des compétences socioémotionnelles nécessaires à l'adaptation des membres de la population étudiante à l'enseignement supérieur, dont la gestion du stress et l'autorégulation émotionnelle. À cette fin, des programmes de prévention universelle et ciblée pourront être déployés dans les établissements collégiaux et universitaires.

27. Pour les années subséquentes à l'année 2021-2022, selon les résultats obtenus, la périodicité de cet indicateur pourra être revue.

MESURE 2.2

Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiantes et étudiants

Les mesures mises en place dès l'amorce du programme d'études, voire avant l'entrée des étudiantes et étudiants dans celui-ci, et notamment celles qui les aident à s'approprier le fonctionnement et les façons de faire en enseignement supérieur, contribuent à améliorer leur expérience, entre autres en diminuant le stress vécu, en favorisant le sentiment d'appartenance à l'endroit de l'établissement et en contrant l'isolement. Ces mesures sont encore plus importantes dans un contexte de formation à distance.

À cet égard, la diffusion de renseignements clairs aux moments opportuns, entre autres à propos du fonctionnement des systèmes d'enseignement collégial et universitaire et de leurs exigences, facilite la compréhension des personnes qui entreprennent des études collégiales ou universitaires, et contribue à réduire l'angoisse d'anticipation. Ces renseignements doivent aussi être compréhensibles pour les parents, souvent impliqués dans le cheminement académique de leurs enfants.

De même, les programmes de mentorat, qui consistent à jumeler une étudiante ou un étudiant de 1^{re} année à un pair de 2^e ou de 3^e année, auquel elle ou il peut se référer, représentent une des voies privilégiées pour aider celles et ceux qui entament un programme d'études à surmonter les défis liés à l'adaptation à un nouveau milieu d'études. Ces programmes sont encore plus porteurs lorsqu'ils jumellent des personnes issues de la même communauté ou ayant des caractéristiques communes, car les mentors peuvent alors jouer le rôle de modèle signifiant auprès des nouvelles et nouveaux.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux mesures destinées à l'accueil et à l'intégration des étudiantes et étudiants qui ont vécu la fin de leurs études secondaires et la fin de leurs études collégiales dans le contexte de la pandémie et qui commenceront des études à l'enseignement supérieur au cours des prochaines années.

L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS²⁸

Le changement qu'entraînent le passage à un nouvel ordre d'enseignement et l'entrée dans un programme d'études peut provoquer chez l'étudiante ou l'étudiant des sentiments de désorientation, de stress et d'isolement. La personne doit non seulement se familiariser avec l'ordre d'enseignement, le programme d'études, le fonctionnement de l'établissement et les services offerts, mais aussi faire sa place dans la cohorte et dans les groupes-classes dont elle fait partie, et développer un sentiment d'appartenance à ce nouveau milieu d'apprentissage et de vie. Ainsi, les interventions du personnel enseignant et du personnel des services à la communauté étudiante doivent être dirigées vers les facteurs concourant à une intégration réussie des personnes nouvellement admises, entre autres :

- l'acquisition de repères essentiels à la conduite des études, notamment au sujet des règlements encadrant les études, des exigences et de l'organisation du programme d'études, des services et des ressources disponibles et des lieux d'apprentissage et de vie associés au programme ;
- l'établissement de relations significatives entre les membres de la communauté étudiante, entre ces membres et le personnel enseignant de même qu'avec le personnel des services à la communauté étudiante ;
- la formulation d'attentes réalistes au sujet des différents aspects de l'expérience étudiante et de la vie académique dans le programme d'études et dans l'établissement, entre autres au moyen d'échanges fréquents à ce propos avec le personnel enseignant et avec des pairs plus avancés ;
- la consolidation des habiletés nécessaires à la réalisation des tâches propres au programme d'études.

28. CONSORTIUM D'ANIMATION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Des pistes pour accroître la persévérance et la réussite à l'enseignement supérieur*, [En ligne], 2015. <http://www.capres.ca/dossiers/des-pistes-pour-accroitre-la-reussite-et-la-persévérance-a-leducation-supérieure>.

Moyens de déploiement

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- élaborer ou bonifier des programmes de mentorat et embaucher des ressources pour les gérer ;
- diffuser des renseignements au sujet de l'implantation et de la gestion d'un programme de mentorat ;
- créer ou bonifier des services institutionnels, dont les services psychosociaux, qui facilitent l'intégration des étudiantes et étudiants ;
- réaliser un guide destiné aux étudiantes et étudiants, accompagné d'outils numériques (balados, capsules vidéo, etc.) pour les aider à naviguer dans le système d'éducation québécois (règlements encadrant les études, attentes en matière d'évaluation, etc.). Ce guide pourrait comprendre des contenus supplémentaires destinés à certains groupes (les étudiantes et étudiants internationaux ou issus de l'immigration récente, par exemple) ;
- développer une application destinée à transmettre aux étudiantes et étudiants et à leurs parents des renseignements à des moments clés (ex. : démarches administratives à accomplir à certaines périodes).

Indicateurs de suivi

Les collèges et les universités transmettront au Ministère, le 30 juin de chaque année, des données sur :

- le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé à un programme de mentorat ;
- le type de services institutionnels bonifiés ou créés pour l'intégration des étudiantes et étudiants ;
- le type d'outils d'aide élaborés pour les étudiantes et étudiants et leurs parents.

MESURES COMPLÉMENTAIRES DU PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 soutiendra le déploiement, dans les établissements d'enseignement, de programmes favorisant les transitions harmonieuses, à la fois vers l'enseignement supérieur et vers la vie adulte. De plus, il favorisera le dépistage précoce des étudiantes et étudiants ayant besoin des services d'aide et de soutien, notamment par le déploiement de programmes de pairs aidants et de sentinelles en prévention du suicide.

MESURE 2.3

Soutenir les pratiques institutionnelles qui valorisent la diversité des parcours et des cheminements de même que celles qui facilitent les transitions interordres et, pour l'enseignement universitaire, intercycles

Les membres de la communauté étudiante de l'enseignement supérieur tendent de plus en plus à s'éloigner d'un parcours d'études linéaire. En effet, bon nombre d'entre eux souhaitent ajouter à l'expérience des études une variété d'expériences de vie et de travail, de sorte qu'ils sont nombreux à composer avec les effets d'un parcours de formation marqué par des changements, des interruptions et des retours aux études, notamment en formation continue.

Autant que faire se peut, les collèges et les universités doivent adapter leurs pratiques institutionnelles pour prendre en considération la diversité des parcours, faciliter les retours aux études, tenir compte des cheminements à temps partiel, reconnaître les expériences de vie et de travail des étudiantes et étudiants et, ainsi, favoriser des transitions harmonieuses.

C'est pourquoi le Ministère souhaite soutenir les établissements afin qu'ils bonifient l'accompagnement des personnes qui amorcent leur programme d'études, qu'ils déploient et promeuvent de nouvelles passerelles et ententes DEP-DEC²⁹ et DEC-BAC, et qu'ils agissent davantage en matière de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Le Ministère souhaite également soutenir les universités afin qu'elles assouplissent certaines conditions d'admission et règles de cheminement.

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure à l'aide des moyens suivants à l'enseignement collégial :

- augmenter l'offre de programmes d'études disponibles en RAC par la formation de spécialistes en élaboration d'outils d'évaluation, par l'augmentation du nombre de projets réalisés et par le soutien des collèges dans l'implantation de services de RAC pour leurs programmes d'établissement;
- mettre sur pied un comité de réflexion qui se penchera sur la fluidité des parcours de formation offerts dans les collèges, sur le format des programmes d'études ainsi que sur les continuums de formation, et qui proposera des orientations à cet égard.

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- conclure et promouvoir de nouvelles ententes DEP-DEC et DEC-BAC et des passerelles;
- accroître les activités de RAC, notamment la reconnaissance des acquis scolaires antérieurs des étudiantes et étudiants internationaux et des expériences de vie et de travail (acquis extrascolaires) lors d'un retour aux études;
- embaucher des ressources humaines pour faciliter l'accompagnement lors des transitions, entre les études secondaires et les études collégiales, entre les études collégiales et les études universitaires ou entre les études de 1^{er} cycle universitaire et les études aux cycles supérieurs.

En outre, les universités pourraient assouplir certaines conditions d'admission et règles de cheminement (ex. : réserver des places à des personnes issues de groupes sous-représentés dans des programmes contingentés).

29. Le sigle DEP fait référence au diplôme d'études professionnelles.

Indicateurs de suivi

Le Ministère colligera des données sur le nombre de programmes ministériels et de programmes conduisant à une AEC accessibles en RAC par année.

De plus, le Ministère déposera :

- le rapport d'étape du comité sur la fluidité des parcours de formation et les continuums de formation à l'automne 2022;
- le rapport final du comité, y compris les orientations, au printemps 2023.

Les collèges transmettront au Ministère, le 30 juin de chaque année, des données sur :

- le nombre de nouvelles ententes DEP-DEC et de passerelles conclues, par programme;
- le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont entrepris une démarche de RAC.

Les universités transmettront au Ministère, le 30 juin de chaque année, des données sur :

- le nombre de nouvelles ententes DEC-BAC et de passerelles conclues, par programme;
- le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont bénéficié de services de RAC.

MESURE 2.4

Instaurer des collaborations interordres pour améliorer la qualité des transitions

Les enjeux liés aux transitions doivent faire l'objet d'une réflexion cohérente et structurante entre les ordres d'enseignement (enseignement secondaire, collégial et universitaire) pour que les étudiantes et étudiants soient suffisamment préparés, en amont, à vivre avec succès chacune des transitions, dont celle vers le marché du travail.

Ainsi, la collaboration interordres est essentielle à l'établissement d'un continuum de formation en compétences de base aux études supérieures³⁰, qui leur permettrait de se préparer adéquatement à chaque transition et de développer leur autonomie dans l'apprentissage et leur responsabilisation par rapport à leurs études.

De plus, la collaboration interordres favorise le partage des bonnes pratiques et des mesures porteuses en vigueur dans les établissements. Elle est également nécessaire à la mise en œuvre d'initiatives concertées faisant intervenir différents acteurs (établissements d'enseignement, organismes communautaires, entreprises, etc.) qui facilitent l'intégration sociale et académique, puis l'intégration socioprofessionnelle.

À cet égard, des instances interordres étant déjà présentes dans les différentes régions du Québec, elles pourraient jouer un rôle de coordination des initiatives et de mutualisation des ressources.

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- mettre en place un groupe de travail interordres chargé d'établir un continuum de formation en compétences de base aux études supérieures et de déterminer les moyens à utiliser pour favoriser leur acquisition par les étudiantes et étudiants ;
- poursuivre les travaux visant à faciliter l'accès aux services d'aide et de soutien pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap lors des transitions à l'enseignement supérieur ;
- élargir le mandat des pôles régionaux en enseignement supérieur pour inclure le soutien aux collaborations interordres en matière de transitions et de persévérance des étudiantes et étudiants (ex. : soutien à la création d'ententes DEC-BAC et de passerelles).

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure dans le cadre des tables régionales interordres, qui sont présentes dans plusieurs régions du Québec et dont certaines réflexions portent déjà sur les transitions et l'insertion socioprofessionnelle des finissantes et finissants.

Indicateurs de suivi

Le Ministère élargira le mandat des pôles régionaux à l'automne 2021. En outre, il mettra en ligne une plateforme visant à recenser les services d'aide et de soutien disponibles pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap dans chaque établissement, d'ici décembre 2022.

De plus, le Ministère déposera :

- le rapport d'étape du groupe de travail sur le continuum de formation en compétences de base aux études supérieures à l'automne 2023 ;
- le rapport final du groupe de travail au printemps 2024.

30. Se reporter à la présentation de la mesure 2.1 pour une description de ces compétences (compétences informationnelles, langagières, méthodologiques, etc.).

AXE 3

LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE RÉPONDANT AUX BESOINS DIVERSIFIÉS DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

OBJECTIF :

SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS DE MÊME QUE LES INITIATIVES LOCALES ET NATIONALES EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La communauté étudiante est plurielle en ce qui a trait à ses caractéristiques socioculturelles. En effet, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap, internationaux, issus de l'immigration récente, autochtones et de première génération, entre autres, n'a cessé de croître au cours des dernières années, et ce, même si ces groupes demeurent sous-représentés dans les collèges et les universités.

À cette diversité des caractéristiques de la communauté étudiante s'ajoute une transformation des modes d'engagement dans les études et de fréquentation des collèges et des universités, c'est-à-dire dans le rapport aux études. Par exemple, les étudiantes et étudiants sont de plus en plus nombreux à travailler pendant leurs études, à cheminer à temps partiel, à assumer des responsabilités parentales, à choisir la formation à distance ou à interrompre leurs études temporairement.

Cette diversité de la population étudiante entraîne des défis pour les établissements d'enseignement supérieur qui les accueillent. De fait, les collèges et les universités doivent mettre en œuvre des pratiques institutionnelles et pédagogiques ainsi que des mesures de soutien appropriées à des réalités multiples et adaptées à des besoins variés pour favoriser la persévérance et la réussite de toutes les étudiantes et tous les étudiants. Pour être en mesure de relever ces défis, les établissements d'enseignement supérieur doivent être au fait des caractéristiques de leur communauté étudiante et de ses besoins, puis disposer des outils et des ressources nécessaires pour déployer des pratiques et des mesures susceptibles d'y répondre.

Enfin, au-delà des caractéristiques humaines, il apparaît nécessaire de s'intéresser aux caractéristiques des programmes d'études qui présentent de faibles taux de diplomation. Des mesures spécifiques devraient être mises en place pour soutenir la réussite des personnes inscrites à ces programmes d'études et améliorer les taux d'obtention du diplôme, tout particulièrement dans les programmes d'études techniques offerts à l'enseignement collégial qui conduisent à l'exercice de professions en demande sur le marché du travail.

MESURE 3.1

Soutenir les initiatives en matière de perfectionnement professionnel des membres des corps enseignant et professoral et de développement de l'expertise du personnel des collèges et des universités

La communauté étudiante a des besoins de plus en plus variés auxquels les collèges et les universités doivent être en mesure de répondre, dans une perspective globale et inclusive.

Ainsi, cette mesure vise à soutenir des initiatives de perfectionnement professionnel qui pourraient permettre au personnel enseignant, professoral et professionnel, notamment :

- d'être bien au fait des caractéristiques de la communauté étudiante et de ses besoins;
- de rehausser ses compétences en matière de numérique et de pédagogie;
- d'élaborer du matériel didactique en adéquation avec la réalité et les besoins de la communauté étudiante;
- de déployer, entre autres, des approches pédagogiques inclusives, des pratiques d'évaluation formative, des méthodes d'apprentissage actif et des stratégies d'encadrement efficaces;
- d'enrichir ses connaissances à propos d'enjeux actuels en enseignement supérieur (diversité sexuelle et de genre, équité et inclusion, autochtonisation des savoirs³¹, etc.);
- d'intégrer davantage l'approche orientante dans les activités d'enseignement et les services offerts afin de donner du sens à chaque projet de formation;
- de mettre en place des mesures novatrices et d'offrir des services appropriés pour favoriser la réussite de toutes les étudiantes et tous les étudiants.

LA VALORISATION DE L'APPRENTISSAGE ACTIF³²

Selon les données issues de la recherche, l'enseignement magistral est la pratique la plus répandue dans les établissements d'enseignement supérieur. Or, le résultat d'une méta-analyse comparant la performance des étudiantes et étudiants dans les cours traditionnels et dans les cours préconisant l'apprentissage actif démontre que ceux des classes utilisant l'enseignement magistral étaient 1,5 fois plus susceptibles d'échouer que ceux des classes utilisant l'apprentissage actif.

- L'apprentissage actif privilégie l'activité de la personne qui apprend et non l'activité de la personne qui enseigne: il place les étudiantes et étudiants au cœur du processus d'apprentissage et leur permet d'être cognitivement actifs au-delà de la lecture d'un texte ou de l'écoute d'un exposé.
- L'apprentissage actif prend appui sur des activités d'application, d'analyse, de synthèse et d'autoévaluation qui s'inspirent de contextes réels et signifiants pour les étudiantes et étudiants. Il peut prendre la forme, par exemple, de classes inversées, de jeux de rôles, d'études de cas, de débats critiques et de résolution de problèmes.

Toujours selon les données issues de la recherche, l'utilisation d'une diversité de pratiques pédagogiques valorisant l'apprentissage actif serait motivante pour les étudiantes et étudiants et aurait un effet positif sur leur persévérance et leur réussite.

31. L'autochtonisation des savoirs signifie que des efforts sont mis en œuvre pour intégrer les peuples autochtones, leurs philosophies, leurs connaissances et leurs cultures dans l'élaboration et la révision des programmes d'études.

32. Émilie TREMBLAY-WRAGG, Carole RABY et Louise MÉNARD, « En quoi la diversité des stratégies pédagogiques participe-t-elle à la motivation à apprendre des étudiants? Étude d'un cas particulier », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, vol. 34, no 1, 2018. Également disponible en ligne: <http://journals.openedition.org/ripes/1288>.

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure à l'aide d'une nouvelle entente de financement du réseau Performa, qui propose plusieurs programmes universitaires de perfectionnement, crédités et non crédités, en enseignement au collégial destinés aux membres des corps enseignants des collèges³³.

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- préparer et offrir des activités de développement de l'expertise destinées aux membres du personnel, notamment aux équipes des services à la communauté étudiante, portant sur sa diversité et ses caractéristiques pour favoriser la mise en place de pratiques adaptées;
- préparer et offrir des activités de perfectionnement professionnel destinées aux membres des corps enseignant et professoral afin de leur permettre de rehausser leur compétence numérique et leurs compétences pédagogiques, notamment en matière de pédagogie inclusive et d'encadrement aux cycles supérieurs;
- mettre en place des communautés de praticiennes et praticiens dans les établissements permettant aux différentes catégories de personnel de partager leurs connaissances et de parfaire leurs compétences;
- valoriser et reconnaître officiellement le perfectionnement professionnel.

Indicateurs de suivi

Le Ministère conclura une nouvelle entente de financement avec le réseau Performa à l'été 2021.

Les collèges et les universités transmettront au Ministère, le 30 juin de chaque année, des données sur le nombre et le type d'initiatives de perfectionnement professionnel préparées et offertes ainsi que sur le nombre de personnes y ayant participé.

MESURES COMPLÉMENTAIRES DU PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 favorisera le développement des connaissances et des compétences en matière de santé mentale chez le personnel des établissements d'enseignement supérieur. De plus, il soutiendra l'élaboration d'une offre de formation et de perfectionnement qui sera destinée au personnel des services à la communauté étudiante et qui portera sur l'inclusion des populations étudiantes ayant des besoins particuliers.

33. De manière générale, chaque université possède son propre centre de pédagogie universitaire qui offre aux membres du corps enseignant des outils et des activités de perfectionnement professionnel.

MESURE 3.2

Soutenir l'embauche de ressources professionnelles, enseignantes et professorales supplémentaires dans les collèges et les universités

Les membres du corps enseignant et professoral de même que le personnel professionnel jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures qui ont des effets importants sur la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants. C'est pourquoi cette mesure vise à augmenter le nombre de ressources humaines qui soutiennent l'enseignement et l'apprentissage, notamment dans le contexte d'une offre accrue d'activités de formation à distance.

À l'enseignement collégial, des équipes multidisciplinaires pourraient être mises en place. Elles seraient chargées de l'implantation de pratiques d'enseignement à fort impact, soit des pratiques novatrices touchant à la relation entre l'enseignante ou l'enseignant et l'étudiante ou l'étudiant, aux méthodes pédagogiques, à l'évaluation des apprentissages et à la structuration de l'enseignement. Ces équipes pourraient être composées d'enseignantes et d'enseignants, de conseillères pédagogiques et de conseillers pédagogiques ainsi que d'intervenantes et d'intervenants tels que des aides pédagogiques individuels et des orthopédagogues. Elles auraient pour mandat, entre autres, de mieux outiller le corps enseignant sur les différents profils étudiants et les difficultés d'apprentissage rencontrées.

À l'enseignement universitaire, l'ajout de ressources professorales supplémentaires permettrait, entre autres, d'améliorer l'encadrement des étudiantes et étudiants, qui pourraient alors profiter de plus de temps avec leurs professeures ou professeurs pour poser des questions, clarifier des notions complexes et préciser la nature du travail à effectuer. L'amélioration de l'encadrement pourrait avoir un impact concret et bénéfique sur la réussite étudiante. De plus, l'ajout de ressources professionnelles supplémentaires permettrait de soutenir le corps professoral dans ses pratiques pédagogiques de même que les étudiantes et étudiants, notamment sur les plans de l'efficacité dans les études et de l'appropriation des environnements numériques d'apprentissage.

Moyens de déploiement

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure en embauchant les ressources humaines dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des pratiques pédagogiques et des mesures de soutien qui ont des répercussions bénéfiques sur la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants, comme :

- des enseignantes et enseignants;
- des professeures et professeurs;
- des conseillères pédagogiques et conseillers pédagogiques;
- des conseillères technopédagogiques et conseillers technopédagogiques;
- des aides pédagogiques individuelles et aides pédagogiques individuels;
- des orthopédagogues;
- toute autre ressource professionnelle en soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage.

Indicateur de suivi

- Les collèges et les universités transmettront au Ministère, le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, des données sur le nombre de ressources supplémentaires embauchées, par corps d'emploi³⁴.

34. Pour les années subséquentes à l'année 2021-2022, selon les résultats obtenus, la périodicité de cet indicateur pourra être revue.

MESURE 3.3**Soutenir les initiatives locales et nationales favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur**

Par l'entremise de cette mesure, le Ministère souhaite soutenir le déploiement d'initiatives et de pratiques porteuses en matière de réussite qui tiennent compte des caractéristiques et des particularités de la communauté étudiante de chaque établissement d'enseignement supérieur. Des initiatives pouvant bénéficier à l'ensemble des collèges ou des universités pourraient également être soutenues dans le cadre de cette mesure.

À titre d'exemple, à l'enseignement collégial, une attention particulière devrait être portée à la mise en place de pratiques favorisant la réussite des étudiantes et étudiants inscrits à des programmes d'études dont les taux d'obtention du diplôme sont faibles, tout spécialement dans les programmes d'études techniques dont le taux se situe sous la moyenne nationale en matière de diplomation ou dans ceux qui conduisent à l'exercice de professions en demande sur le marché du travail. De plus, des initiatives visant à favoriser la réussite des hommes dans leur projet d'études pourraient être priorisées, car bien qu'elle soit moins inquiétante qu'au primaire et au secondaire, elle demeure préoccupante à l'enseignement collégial.

LES STAGES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DANS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES TECHNIQUES³⁵

L'intégration de stages de qualité dans les programmes d'études techniques, qui reposent sur la correspondance entre les tâches confiées aux stagiaires et leurs besoins de formation, peut être une pratique à privilégier pour favoriser la persévérance et la diplomation. En effet, bien que peu d'études rigoureuses aient mesuré de façon directe l'impact des stages sur la réussite des étudiantes et étudiants, certaines ont néanmoins mis en lumière leurs effets positifs sur des variables connexes. Parmi celles-ci, citons les suivantes :

- le niveau de satisfaction des étudiantes et étudiants, leur sentiment d'efficacité, la probabilité accrue de poursuivre des études supplémentaires et la consolidation du choix de carrière laissent entrevoir une corrélation positive entre les stages et la persévérance;
- l'amélioration des résultats, la consolidation des connaissances théoriques, la résolution de problèmes et le développement de compétences pertinentes sur le marché du travail laissent entrevoir une relation positive entre les stages et l'augmentation de la diplomation.

Comme autre exemple, à l'enseignement universitaire, une attention devrait être portée à la mise en œuvre de pratiques d'encadrement pédagogique appropriées aux besoins des étudiantes et étudiants inscrits aux programmes de maîtrise de recherche et aux programmes de doctorat. En outre, l'organisation d'activités de rédaction de mémoire ou de thèse est une pratique à privilégier pour susciter la motivation ainsi que le partage d'expériences.

35. CENTER FOR RESEARCH ON COLLEGE-WORKFORCE TRANSITIONS, *What Do We Know About the Impact of Internships on Student Outcomes? Results From a Preliminary Review of the Scholarly and Practitioner Literatures*, Madison, Wisconsin Center for Education Research, 2017, p. 13-14.

L'ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS³⁶

La majorité des recherches s'entendent sur le fait qu'un encadrement de qualité influence positivement le parcours étudiant aux cycles supérieurs et favorise la réussite du projet d'études. En effet, le style d'encadrement de la direction de recherche représente un aspect déterminant de l'expérience étudiante.

- Le style d'encadrement adopté peut découler de variables telles que la discipline, l'expérience et la personnalité de la direction de recherche, le type d'étudiante ou d'étudiant encadré, la phase du projet, la tâche à exécuter, la relation entretenue, les contraintes et les événements externes.
- L'encadrement peut aussi être influencé par le type de soutien offert (actions proactives, encouragement, ressources proposées, etc.) et son intensité (fréquence, disponibilité, etc.), par les modes d'enseignement privilégiés (à distance, hybride, présentiel), les modalités d'encadrement et les règles de déroulement, ou par la structure du programme d'études.

Enfin, la précision des responsabilités de chacune des parties, la formulation d'attentes claires, l'accompagnement personnalisé, la fréquence des rencontres et les rétroactions transmises à des moments clés sont des exemples de caractéristiques que devrait comporter un encadrement adéquat.

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure en soutenant financièrement des initiatives nationales destinées à un ou à l'ensemble des réseaux de l'enseignement supérieur.

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- mettre en place des initiatives porteuses qui tiennent compte des caractéristiques et des spécificités de leur communauté étudiante ;
- mettre en place des initiatives ciblées dans les programmes d'études qui présentent de faibles taux de diplomation ou qui conduisent à l'exercice de professions en demande sur le marché du travail ;
- organiser des activités à caractère socioculturel ou sportif sur les campus pour contribuer à la persévérance des étudiantes et étudiants ;
- élaborer des outils de soutien à la relation d'encadrement aux cycles supérieurs ;
- faire organiser, par les unités de recherche des universités, des activités de rédaction de mémoire ou de thèse pour les étudiantes et étudiants qui participent aux projets de recherche sous la responsabilité des professeures et professeurs qui en sont membres.

Indicateurs de suivi

Le Ministère colligera des données sur le nombre et le type d'initiatives nationales soutenues par année.

Les collèges et les universités transmettront, le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, des données sur le nombre et le type d'initiatives ou d'activités réalisées, par programme le cas échéant, et le nombre d'étudiantes et d'étudiants touchés³⁷.

36. COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA GRANDE INITIATIVE RÉSEAU EN RÉUSSITE, *Les leviers de la réussite aux cycles supérieurs dans le réseau de l'Université du Québec*, Québec, Université du Québec, 2020, 63 p.

37. Pour les années subséquentes à l'année 2021-2022, selon les résultats obtenus, la périodicité de cet indicateur pourra être revue.

MESURE 3.4**Soutenir les collègues et les universités dans la diversification des voies d'accès aux services offerts à la communauté étudiante et dans la promotion de ceux-ci**

L'adaptation des services à distance en raison de la pandémie a généré des effets positifs auprès de certaines étudiantes et certains étudiants qui peuvent être réticents à demander de l'aide en personne et à qui les voies d'accès en ligne conviennent davantage. La possibilité de solliciter les services offerts dans les établissements par différents moyens permet d'accroître leur accessibilité et favorise leur utilisation. Il s'agit d'assurer des services de conseil, d'aide et de soutien auxquels les membres de la communauté étudiante peuvent aisément recourir lorsqu'ils font face à des difficultés dans leur cheminement.

De même, bien que de nombreux services destinés à soutenir leur persévérance et leur réussite soient à la disposition des étudiantes et étudiants, ils sont souvent méconnus ou sous-utilisés. Leur promotion, à des moments clés du trimestre d'études, pourrait favoriser leur utilisation.

Moyens de déploiement

Les collègues et les universités pourraient déployer cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- créer des outils intégrés (répertoires, guides, etc.) permettant de faire la promotion de tous les services offerts, sans les morceler selon les secteurs ou les unités, dans différents canaux (site Web de l'établissement, médias sociaux, etc.);
- conclure des ententes avec des organismes communautaires pour l'offre de services aux étudiantes et étudiants;
- déployer des voies d'accès à distance aux services offerts à la communauté étudiante;
- augmenter les ressources humaines des équipes des services aux étudiantes et étudiants pour :
 - favoriser de nouvelles initiatives en vue de diversifier les moyens d'offrir ces services (ateliers en petits groupes, rencontres individuelles en présence et en ligne, capsules vidéo diffusées dans les médias sociaux, balados informatifs, etc.);
 - favoriser un accompagnement rapide des personnes qui ont besoin de ces services.

Indicateurs de suivi

Les collègues et les universités transmettront au Ministère, le 30 juin de chaque année, des données sur :

- le nombre et le type de services créés pour la communauté étudiante (à distance, contribution d'organismes communautaires, etc.);
- le nombre de ressources supplémentaires embauchées pour les services aux étudiantes et étudiants, par corps d'emploi.

MESURES COMPLÉMENTAIRES DU PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour optimiser l'accès aux services d'aide et de soutien offerts à la population étudiante, le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 soutiendra l'embauche de ressources dédiées à l'évaluation des besoins et au référencement vers les ressources appropriées.

MESURE 3.5

Cerner les enjeux liés à la réussite de certains cours à l'enseignement collégial et proposer des orientations susceptibles d'y répondre

Certains acteurs du réseau collégial soulèvent des préoccupations quant à la réussite des cours de la formation générale. Il est donc nécessaire de cerner les enjeux liés aux cours écueils³⁸ de la formation générale et à la maîtrise de la langue française en vue de déterminer des pistes de solution permettant d'y répondre.

En effet, il appert que le premier cours de français, langue d'enseignement et littérature, et le premier cours de philosophie au secteur francophone sont moins bien réussis que les autres cours de première année et que leurs équivalents du secteur anglophone (anglais, langue d'enseignement et littérature, et *humanities*). De plus, des écarts significatifs perdurent entre les francophones et les anglophones. La maîtrise de la langue pourrait expliquer en partie ces résultats³⁹. C'est pourquoi le Ministère souhaite notamment améliorer les compétences langagières en français au collégial et proposera des orientations en ce sens.

Moyen de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure en confiant à deux groupes de travail, l'un portant sur la maîtrise du français et l'autre sur les cours écueils, le mandat de proposer des recommandations pour améliorer la réussite de la formation générale et la valoriser.

Les recommandations proposées pourront être mises en œuvre ultérieurement, lors du déploiement du Plan d'action.

Indicateurs de suivi

Le groupe de travail sur la maîtrise de la langue française déposera au Ministère, le 31 décembre 2021, un rapport comprenant des recommandations.

De plus, le groupe de travail sur les cours écueils de la formation générale déposera au Ministère, le 30 juin 2023, un rapport comprenant des recommandations.

38. Les cours écueils sont les cours dont le taux d'échec est élevé trimestre après trimestre.

39. FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *La réussite au cégep : regards rétrospectifs et prospectifs : enjeux et pistes d'action*, Montréal, Fédération des cégeps, 2021, 42 p.

AXE 4

LA CONSOLIDATION ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RÉUSSITE

OBJECTIF :

DÉVELOPPER DES SYSTÈMES DE GESTION ET DE DIFFUSION DES DONNÉES AINSI QUE L'EXPERTISE ET L'INNOVATION EN MATIÈRE DE RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Ministère détient de nombreuses données liées à l'effectif étudiant, à l'accès, à la persévérance et à la réussite qui ne sont actuellement pas diffusées assez largement auprès des établissements d'enseignement et des membres de la communauté de recherche, bien qu'elles soient nécessaires pour alimenter leur réflexion et leurs travaux en matière de réussite étudiante.

En effet, le développement de pratiques et de mesures innovantes qui favorisent l'accès aux études supérieures, la persévérance des étudiantes et étudiants dans leur projet de formation et leur diplomation est tributaire tant de la qualité des connaissances produites au sujet des caractéristiques de la population étudiante et des déterminants de la réussite que de la diffusion large de ces connaissances.

De plus, l'amélioration continue des pratiques et des mesures mises en place repose sur leur évaluation rigoureuse, sur l'utilisation des données issues de la recherche et sur le partage d'expertise en la matière. En effet, une efficacité démontrée par des méta-analyses, des études expérimentales, des études de cas ou d'autres types de recherches est un gage de succès des pratiques et des mesures.

Or, il existerait peu de recherches québécoises sur l'efficacité des pratiques et des mesures visant à favoriser la réussite des étudiantes et étudiants. Les pratiques et les mesures mises en place seraient fondées sur de bonnes pratiques, notamment celles présentes dans les pays anglo-saxons, mais ne seraient généralement pas évaluées en contexte québécois.

MESURE 4.1

Réviser les données ministérielles relatives à la réussite étudiante et en assurer la diffusion

Les données colligées et traitées par le Ministère constituent un intrant précieux pour les établissements d'enseignement supérieur qui peuvent les utiliser, notamment, pour prendre des décisions stratégiques, orienter leurs actions en matière de réussite étudiante et en mesurer les effets. Par exemple, ces données peuvent permettre aux établissements de cibler les programmes d'études qui présentent de faibles taux de diplomation ou ceux pour lesquels les besoins du marché du travail sont importants, puis de mettre en place des mesures appropriées.

Ces données constituent également un corpus inestimable pour les chercheuses et chercheurs qui peuvent les exploiter et produire des études sur différents thèmes, dont les caractéristiques de la communauté étudiante, les particularités des parcours d'études et les déterminants de la réussite.

Par l'intermédiaire de cette mesure, le Ministère souhaite bonifier les indicateurs qu'il produit afin de s'assurer de leur pertinence pour ses propres actions et de leur adéquation avec les besoins des établissements d'enseignement et de la communauté de recherche. De plus, il souhaite faciliter l'accès à ses données et à ses indicateurs, particulièrement pour les collèges et les universités, afin qu'ils puissent avoir un portrait juste, au moment opportun, de leur performance en matière de réussite étudiante.

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- faire valoir le Guichet d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), qui permet aux chercheuses et chercheurs d'avoir accès aux données détenues par le Ministère;
- réviser les indicateurs et les statistiques qu'il produit pour s'assurer de leur pertinence pour ses propres actions;
- réviser les indicateurs et les tableaux produits à l'intention des collèges et des universités pour cibler les plus pertinents (valeur ajoutée), cesser la production de ceux qui le sont moins et établir les besoins émergents;
- évaluer la méthodologie du calcul de certains indicateurs ministériels de manière à :
 - assurer la cohérence entre les réseaux collégial et universitaire (par exemple, à l'université, on comptabilise dans les statistiques d'abandon une étudiante ou un étudiant qui obtient un baccalauréat dans les temps prescrits, mais qui change d'établissement en cours de route, alors que ce n'est pas le cas au collégial);
 - faciliter la comparaison des différents indicateurs de cheminement utilisés au Québec, dans le reste du Canada et dans le monde;
- analyser la possibilité de colliger des données à propos des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC);
- mettre en place un canal amélioré de transmission des données ministérielles vers les établissements d'enseignement.

Indicateurs de suivi

Le Ministère :

- fera la promotion de l'entente conclue avec l'ISQ pour la mise en place du Guichet d'accès aux données de recherche à partir de septembre 2021;
- se dotera d'orientations à propos des indicateurs, des statistiques et des tableaux (révision, maintien, etc.) en septembre 2022;
- mettra sur pied le canal amélioré de transmission des données aux établissements en septembre 2023.

MESURE 4.2

Établir des objectifs en matière de réussite en cohérence avec les orientations stratégiques ministérielles

La volonté de l'établissement de favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants est essentielle pour mobiliser l'ensemble de sa communauté en ce sens. Cette volonté se traduit par la formulation d'objectifs clairs relativement à l'accès aux études supérieures, à la persévérance et à la diplomation.

Par l'entremise de cette mesure, chaque établissement d'enseignement supérieur devra établir les objectifs qu'il entend poursuivre en matière de réussite étudiante au cours des cinq prochaines années. Tout en respectant les orientations stratégiques du Ministère, ces objectifs pourront porter sur des aspects de la réussite associés à la réalité particulière de l'établissement. Ils devront également comporter des cibles et des indicateurs pour qu'en soit mesurée l'atteinte. Pour déterminer ses objectifs en matière de réussite, chaque collège et université pourra utiliser les données ministérielles et les jumeler aux données dont il dispose⁴⁰. Les objectifs, les cibles et les indicateurs devront être regroupés dans un tableau synoptique.

Le tableau synoptique devra être transmis au Ministère et rendu disponible à la communauté de l'établissement. Dans une perspective d'amélioration continue, il pourrait être révisé annuellement. Dans ce cas, le tableau mis à jour devra être transmis au Ministère.

À l'enseignement collégial, le tableau synoptique pourrait aussi être intégré au plan de réussite de chaque collège au moment du renouvellement du plan stratégique.

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure en mettant à la disposition des établissements un gabarit de tableau synoptique afin d'encourager une certaine uniformité entre les établissements et d'optimiser la mise à jour et la transmission des données ministérielles.

Les collèges et les universités devront déployer cette mesure en inscrivant leurs objectifs, cibles et indicateurs en matière de réussite dans ce tableau synoptique et en assurer le suivi annuel. Les collèges pourraient également intégrer leurs objectifs, cibles et indicateurs à leur plan de réussite.

Indicateurs de suivi

Le Ministère produira un gabarit de tableau synoptique et un fichier présentant les données ministérielles, et les diffusera auprès des établissements à l'automne 2021.

Les collèges et les universités se doteront d'un tableau synoptique comprenant des objectifs, des cibles et des indicateurs en matière de réussite au plus tard le 30 juin 2022, puis le transmettront au Ministère. Les tableaux synoptiques actualisés seront transmis au Ministère chaque année.

40. Cette mesure correspond à la seconde phase des portraits d'établissement que les collèges et les universités ont été invités à produire au cours de l'automne 2020. Pour de plus amples renseignements à ce propos, se reporter à l'annexe 2 du présent document.

MESURE 4.3

Soutenir le développement de solutions technologiques permettant de mesurer et d'analyser la réussite à l'enseignement collégial et universitaire, puis d'intervenir rapidement auprès des étudiantes et étudiants

L'identification rapide des étudiantes et étudiants dont la persévérance et la réussite sont les plus à risque est essentielle, tout particulièrement au cours de leur premier trimestre d'études.

Les solutions développées dans le cadre de cette mesure pourraient permettre de suivre en temps réel leur progression dans leur projet d'études et, ainsi, de donner la possibilité à chaque établissement d'offrir avec célérité aux étudiantes et étudiants jugés comme courant un risque d'échec ou d'abandon les services d'accompagnement et de soutien appropriés. L'information colligée en temps réel permettrait d'enrichir les suivis et la prise de décision concernant les interventions auprès des personnes à risque.

Par ailleurs, le développement de ces solutions ou outils technologiques devrait prendre en considération le consentement des étudiantes et étudiants à ce que les données à propos de leur cheminement soient utilisées, et assurer la protection des renseignements personnels.

L'IDENTIFICATION DES ÉTUDIANTS À RISQUE⁴¹

Le dépistage précoce des étudiantes et étudiants qui éprouvent des difficultés vise à leur offrir rapidement un soutien approprié à leurs besoins et à leurs caractéristiques, de manière à favoriser leur réussite. Leur identification s'appuie sur des données colligées avant ou peu après l'entrée dans le programme d'études, notamment les suivantes :

- leurs résultats scolaires antérieurs, dont la moyenne au secondaire et la cote de rendement au collégial (cote R), et les résultats obtenus aux premiers examens ;
- leurs caractéristiques académiques, par exemple la présence aux cours et la nature de leur participation ;
- leur degré de réceptivité par rapport aux demandes de l'établissement ou du programme d'études : une faible réceptivité peut annoncer une résistance aux offres de soutien et accroître la possibilité d'abandon ou d'échec des études.

41. CONSORTIUM D'ANIMATION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Des pistes pour accroître la persévérance et la réussite à l'enseignement supérieur*, [En ligne], 2015. <http://www.capres.ca/dossiers/des-pistes-pour-accroitre-la-reussite-et-la-perseverance-a-leducation-superieure>.

Moyens de déploiement

Le Ministère déploiera cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- développer une application en intelligence artificielle sur les données ministérielles ;
- poursuivre les travaux d'élaboration d'un algorithme prédictif de la réussite à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire ;
- mettre à la disposition des collèges et des universités une application résultant de ces travaux.

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure à l'aide de la bonification ou du développement de solutions ou d'outils technologiques s'appuyant sur les données de cheminement de leurs étudiantes et étudiants. Ils pourraient également utiliser l'application d'intelligence artificielle qui leur sera proposée par le Ministère pour suivre la réussite de leurs étudiantes et étudiants ou pour enrichir les solutions ou outils technologiques en place.

Indicateurs de suivi

Le Ministère disposera d'une version préliminaire de l'application d'intelligence artificielle sur ses données et d'un algorithme prédictif de la réussite à l'hiver 2022. Il mettra cette application à la disposition des établissements au cours de l'année 2022-2023.

Les collèges et les universités transmettront au Ministère, le 30 juin de chaque année, des renseignements sur les outils technologiques bonifiés ou développés pour le suivi des données de cheminement.

MESURE 4.4

Soutenir l'évaluation de l'effet des pratiques et des mesures mises en œuvre dans les collèges et les universités pour favoriser la réussite étudiante

Afin d'assurer une amélioration continue des pratiques et des mesures mises en place et de permettre le développement de pratiques innovantes et efficaces, il est nécessaire d'en faire une évaluation rigoureuse.

Par l'entremise de cette mesure, le Ministère entend soutenir les établissements dans la conduite d'évaluations de leurs pratiques et mesures, notamment par rapport à leurs objectifs et à leur pertinence, dans la mise en relation du résultat de ces évaluations avec les données issues de la recherche et dans la diffusion de ce résultat.

Le Ministère entend également soutenir les établissements dans l'analyse des données liées à l'effectif étudiant, à l'accès, à la persévérance et à la réussite, que celles-ci soient issues des bases de données ministérielles et des établissements ou des enquêtes existantes, comme le Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) et l'Enquête nationale sur la participation étudiante (NSSE).

Moyens de déploiement

Les collèges et les universités pourraient déployer cette mesure en embauchant du personnel qui aurait la responsabilité :

- d'analyser les données liées à l'effectif étudiant, à l'accès, à la persévérance et à la réussite ;
- de faire le suivi des mesures mises en place au sein de son établissement et de les évaluer ;
- de diffuser le résultat de leur évaluation auprès des membres des corps enseignant, professoral et professionnel qui offrent des services et de l'accompagnement aux étudiantes et étudiants ;
- de colliger les données issues de la recherche à propos, notamment, des meilleures pratiques d'évaluation du rendement des programmes, des outils d'évaluation et des mesures qui ont fait l'objet d'évaluations rigoureuses, puis de les diffuser auprès du personnel de son établissement.

Indicateur de suivi

Les collèges et les universités transmettront au Ministère, le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, des données sur le nombre de ressources supplémentaires embauchées⁴².

MESURES COMPLÉMENTAIRES DU PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 soutiendra l'adoption de pratiques en matière de santé mentale étudiante basées sur les données probantes. À cette fin, des activités de diffusion et de transfert des connaissances issues de la recherche vers les établissements collégiaux et universitaires seront organisées.

42. Pour les années subséquentes à l'année 2021-2022, selon les résultats obtenus, la périodicité de cet indicateur pourra être revue.

MESURE 4.5**Soutenir la recherche et le partage d'expertise portant sur la réussite et les bonnes pratiques en la matière**

Le développement de pratiques innovantes et performantes qui favorisent la réussite étudiante est tributaire de l'avancement et de la diffusion des connaissances en la matière.

Ainsi, le Ministère entend soutenir des projets de recherche en matière de réussite à l'enseignement supérieur. Il entend aussi soutenir des projets favorisant la concertation et le transfert de connaissances, par exemple des projets permettant le maillage entre la communauté de recherche et les réseaux de l'enseignement supérieur, et des projets interordres visant le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les établissements d'enseignement.

De plus, le Ministère souhaite réaliser une enquête nationale sur l'expérience étudiante à l'enseignement supérieur. En effet, le point de vue de la communauté étudiante est indispensable pour que soient établis des constats quant aux facteurs qui contribuent ou qui nuisent à la persévérance et à la réussite et pour que les actions des collèges, des universités et du Ministère soient orientées en ce sens. La réalisation de cette enquête prendra en considération la portée des enquêtes existantes, notamment le SPEC et le NSSE.

Moyens de déploiement

Afin de soutenir en continu l'innovation en enseignement supérieur, le Ministère déploiera cette mesure à l'aide des moyens suivants :

- soutenir des projets de recherche collégiale ou universitaire sur la réussite et les pratiques porteuses pour la favoriser;
- réaliser une enquête auprès de la communauté étudiante portant sur son expérience à l'enseignement supérieur;
- diffuser le résultat de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils puissent orienter leurs actions en fonction de celui-ci;
- confier un mandat d'observatoire à un organisme interordres, dont le rôle consisterait, notamment, à :
 - effectuer de la veille scientifique concernant l'accessibilité, la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur;
 - produire et diffuser de nouvelles connaissances sur la réussite en enseignement supérieur pour soutenir les actions des établissements d'enseignement, du Ministère et de ses partenaires;
 - organiser des activités de vulgarisation scientifique et de transfert de connaissances sur les pratiques probantes (pratiques pédagogiques, pratiques institutionnelles, mesures de soutien, etc.);
 - créer des lieux d'échanges entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens;
- soutenir financièrement le SPEC;
- augmenter l'enveloppe du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA);
- soutenir financièrement des organismes consacrés à la réussite en enseignement supérieur (Carrefour de la réussite au collégial, Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur [CAPRES]);
- soutenir financièrement quatre centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) pour la réalisation de projets portant sur la réussite en enseignement supérieur.

Indicateurs de suivi

Le Ministère assura le suivi de ces indicateurs :

- données sur le nombre de projets de recherche collégiale ou universitaire soutenus, chaque année, dans le cadre du Plan d'action;
- enquête sur l'expérience étudiante réalisée d'ici décembre 2022 et résultat diffusé au printemps 2023;
- mandat d'observatoire sur l'accessibilité, la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur confié à un organisme en décembre 2021;
- entente de financement pour le SPEC en novembre 2023;
- nouvelle entente de financement du Carrefour de la réussite au collégial en juillet 2021;
- nouvelle entente de financement du CAPRES en décembre 2021.

Les quatre CCTT concernés fourniront au Ministère, le 31 décembre 2023, les résultats finaux des projets réalisés.

MESURE COMPLÉMENTAIRE DU PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 soutiendra la recherche portant sur les liens entre la santé psychologique étudiante, la persévérance et la réussite en enseignement supérieur. Il soutiendra également le développement des connaissances, notamment par la création d'un centre de recherche consacré à la santé mentale étudiante. Ce centre réunira la communauté scientifique possédant une expertise de pointe en la matière et coordonnera le processus de transfert des connaissances issues de la recherche fondamentale et appliquée vers les réseaux de l'enseignement supérieur.



LE MODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES MESURES

Le ministère de l'Enseignement supérieur s'engage à mettre en œuvre, sur un horizon de cinq années, les mesures proposées dans le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

De plus, il s'engage à assurer le suivi des mesures qui sont sous sa responsabilité et de celles qui sont sous la responsabilité des collèges et des universités à l'aide des indicateurs indiqués pour chacune d'entre elles.

Il s'engage également à évaluer les effets généraux du Plan d'action au regard des cibles fixées dans son Plan stratégique 2021-2023, principalement pour les indicateurs suivants.

Indicateurs	Valeur de référence	Cibles 2021-2022	Cibles 2022-2023	Perspective 2027
Taux d'accès à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) chez les 17 à 25 ans	2019-2020 63,1%	65,5%	67,0%	70,0%
Taux d'accès à un programme menant au baccalauréat chez les 18 à 25 ans	2019-2020 42,3%	43,8%	44,8%	47,0%
Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou attestation d'études collégiales [AEC]), deux ans après la durée prévue du programme initial	Cohorte 2014 64,3%	66,0%	68,0%	70,0%
Taux d'obtention - d'un baccalauréat, six ans après l'inscription - d'une maîtrise, quatre ans après l'inscription	2019 80,4% 78,4%	81,0% 79,0%	82,0% 80,0%	84,0% 82,0%
Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires	2019-2020 54,7%	55,7%	56,2%	59,0%

Dans une perspective d'amélioration continue et de soutien à la prise de décision, le Ministère entend produire, chaque année, un bilan de la mise en œuvre du Plan d'action. Pour ce faire, il effectuera une collecte de données auprès de ses unités responsables des différentes mesures ainsi qu'auprès des collèges et des universités. Ce bilan permettra de suivre le déploiement des mesures dans le temps, d'évaluer l'atteinte des objectifs qu'elles sous-tendent et de les ajuster, le cas échéant.

Enfin, la mise en œuvre du Plan d'action favorisera le succès de la population étudiante dans toute sa diversité et soutiendra les personnes travaillant au sein des établissements d'enseignement supérieur.



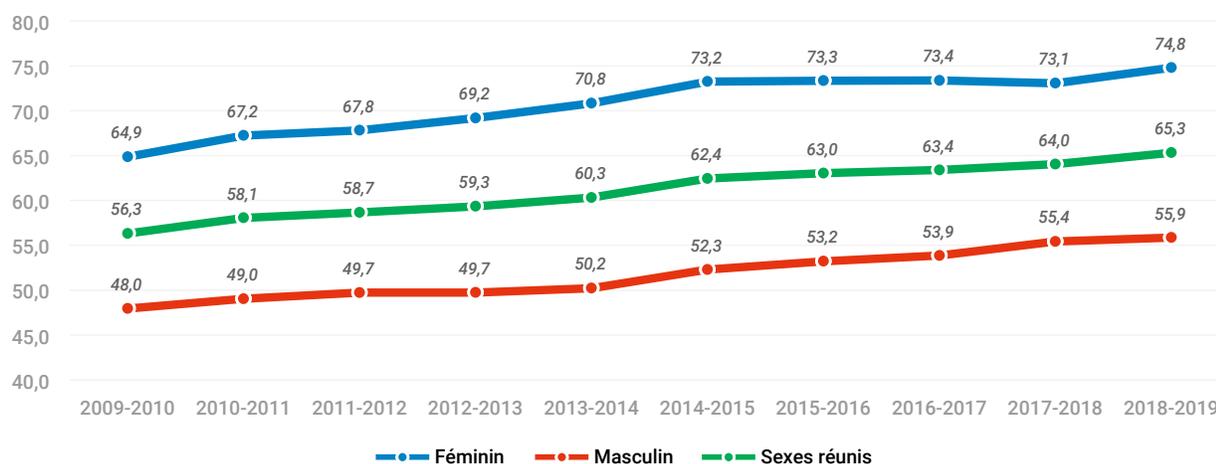
ANNEXES

ANNEXE 1

GRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS DE CHEMINEMENT À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

GRAPHIQUE 18

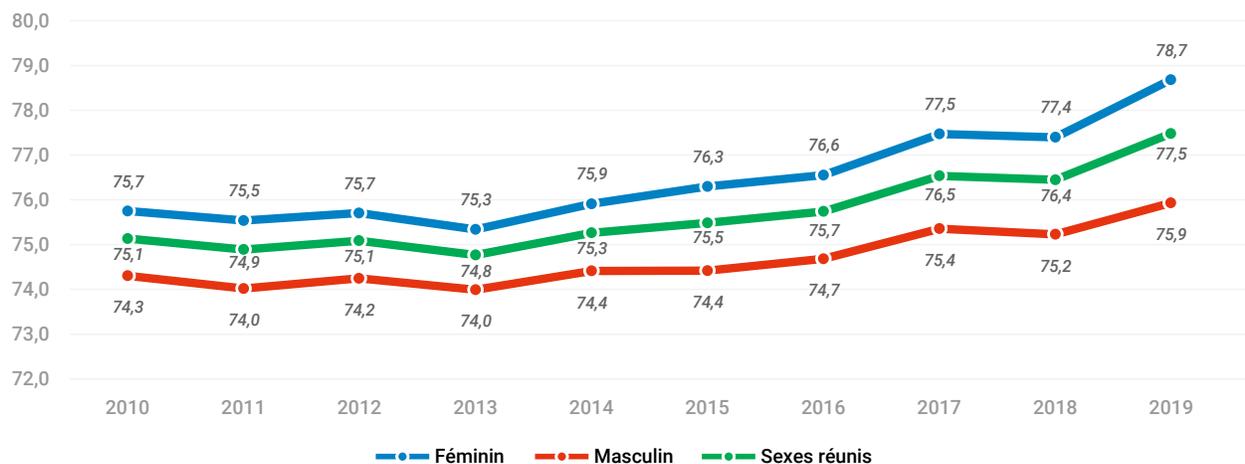
Taux d'accès aux études collégiales chez les 17 à 24 ans
dans l'ensemble du réseau collégial, de 2009-2010 à 2018-2019
(selon le sexe, en pourcentage)



Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 19

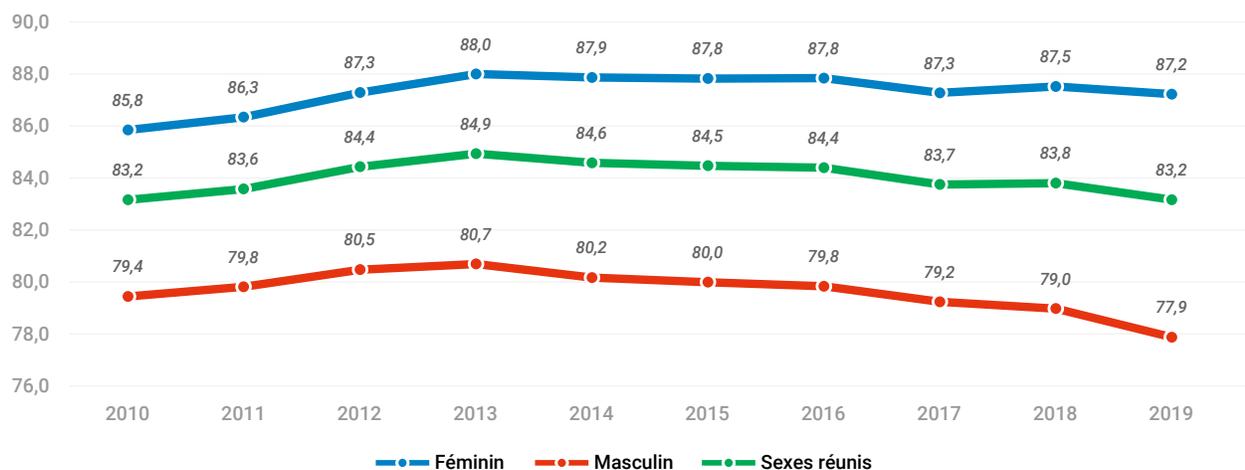
Moyenne au secondaire des personnes nouvellement inscrites au collégial, dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2010 à 2019 (selon le sexe, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 20

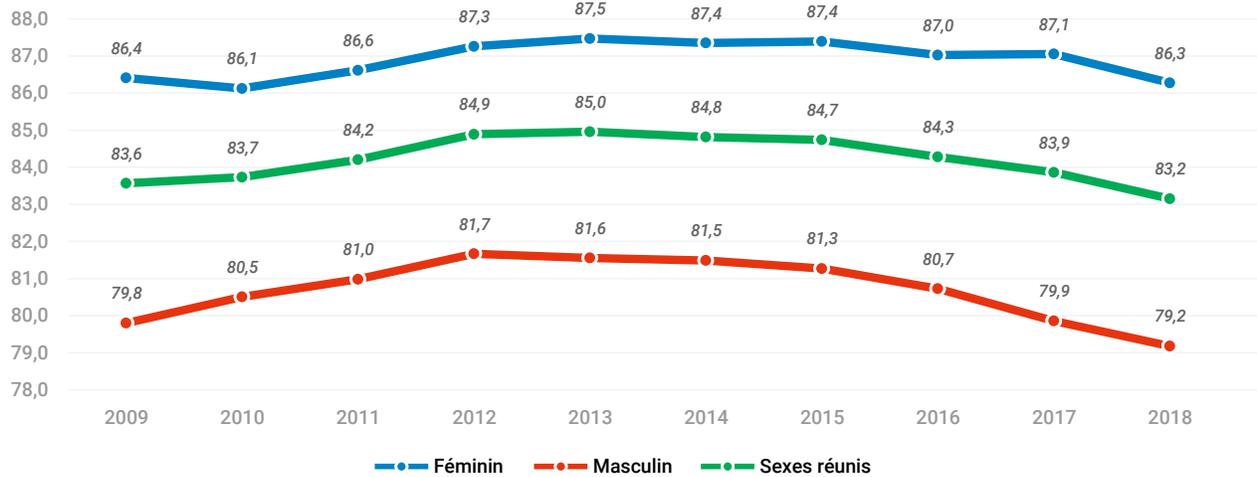
Taux global de réussite des cours suivis au 1^{er} trimestre des études collégiales dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2010 à 2019 (selon le sexe, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 21

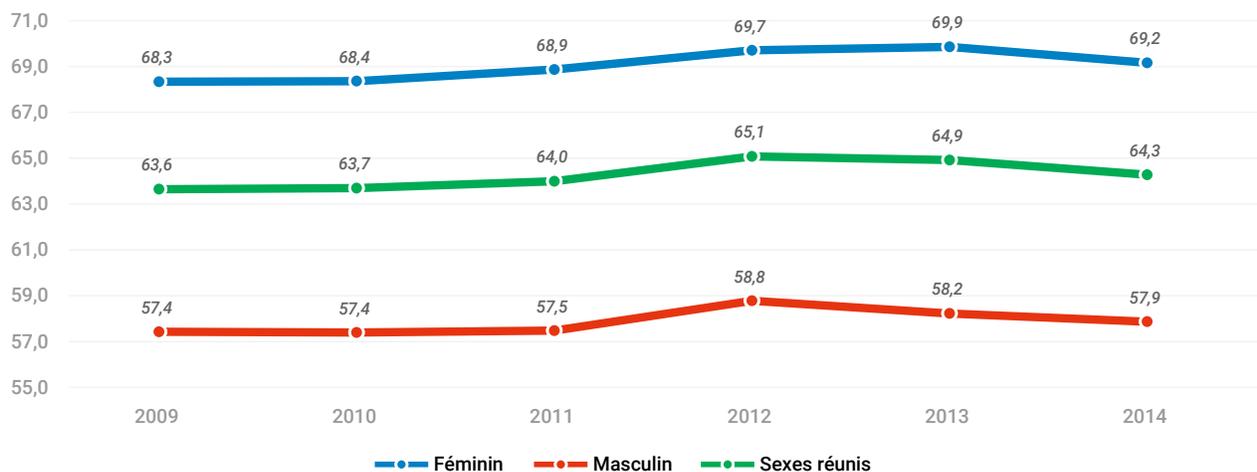
Taux de persévérance aux études collégiales après un an dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2009 à 2018
(selon le sexe, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 22

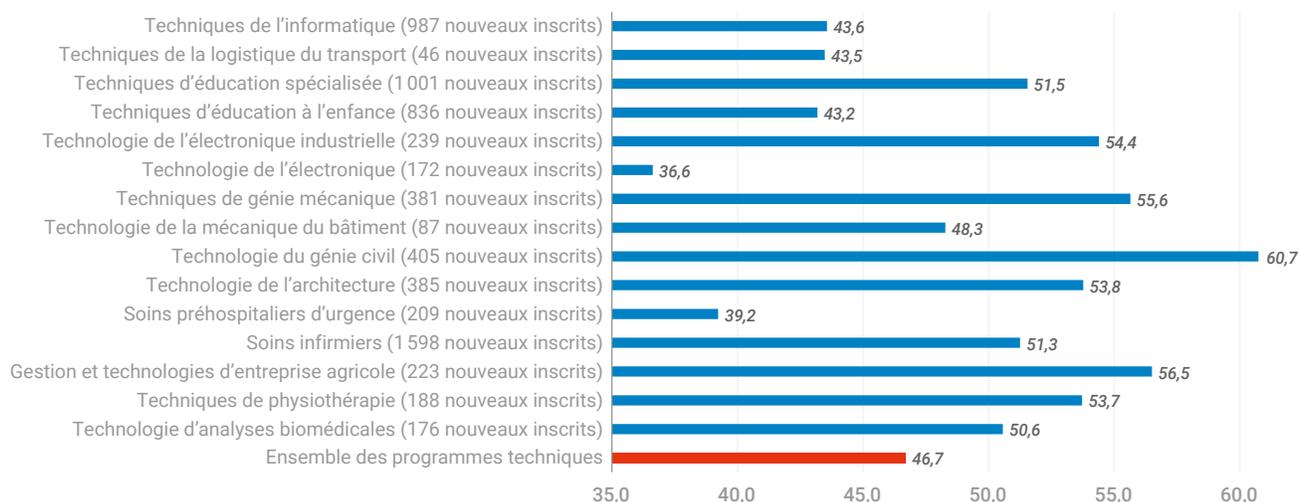
Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC et AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial menant au DEC, dans l'ensemble du réseau collégial, cohortes d'automne de 2009 à 2014
(selon le sexe, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 23

Taux d'obtention du DEC visé lors de la première inscription au collégial (programme initial)⁴³, dans l'ensemble du réseau collégial, deux ans après la durée prévue du programme, cohorte d'automne 2014
(selon le programme, en pourcentage)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

43. Le taux d'obtention du DEC visé lors de la première inscription au collégial deux ans après la durée prévue est calculé pour les personnes nouvellement inscrites au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC. Il s'agit du taux d'obtention du diplôme visé par une nouvelle cohorte qui s'inscrit dans le programme d'études. Chaque taux par programme exclut donc les sanctions obtenues dans un autre programme d'études que le programme d'inscription initial. Les résultats obtenus dans un programme conduisant au DEC regroupant un petit nombre de personnes nouvellement inscrites doivent être utilisés avec prudence, puisque le « poids » d'une étudiante ou d'un étudiant exprimé en pourcentage est relativement plus important dans un petit groupe que dans un grand groupe.

ANNEXE 2

TRAVAUX DU CHANTIER SUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'accessibilité aux études supérieures, la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants sont au cœur de la mission et des préoccupations des acteurs des réseaux de l'enseignement supérieur, comme en témoignent les plus récents travaux du Conseil supérieur de l'éducation et le chantier sur la réussite amorcé par la Fédération des cégeps. Partageant ces préoccupations, le ministère de l'Enseignement supérieur estimait que le temps était propice à une réflexion collective sur la situation actuelle en matière de réussite étudiante, tant à l'enseignement collégial qu'à l'enseignement universitaire. C'est pourquoi il a lancé le Chantier sur la réussite en enseignement supérieur.

Au moment où les travaux du Chantier ont été lancés, le Ministère a mis sur pied un comité consultatif composé de dirigeantes et dirigeants d'établissements d'enseignement supérieur (cégeps, collèges privés subventionnés et universités) et de partenaires (Fédération des cégeps, Association des collèges privés du Québec et Bureau de coopération interuniversitaire). Ce comité, présidé par le sous-ministre, s'est réuni à plusieurs reprises entre l'automne 2019 et le printemps 2021 pour valider la démarche du Chantier et commenter l'état d'avancement des travaux à des étapes charnières.

Les travaux du Chantier comprenaient quatre grands volets :

- les portraits d'établissement ;
- les travaux avec les partenaires ;
- les rencontres de consultation ;
- l'élaboration du Plan d'action.

La production des portraits d'établissement

À partir de données statistiques fournies par le Ministère et des données dont il dispose, chaque établissement d'enseignement supérieur a été invité à brosser son propre portrait en matière de réussite étudiante.

- Chacun des établissements était invité à décrire les caractéristiques de sa communauté étudiante, à établir ses principaux enjeux et défis en matière de réussite ainsi qu'à dégager des constats à propos des mesures qu'il a mises en place pour favoriser la réussite des étudiantes et étudiants et qui semblent avoir donné les meilleurs résultats.
- Les collèges et les universités ont transmis leur portrait au Ministère au cours de l'automne 2020, ce qui lui a permis d'avoir une vue d'ensemble des principaux enjeux auxquels sont confrontés les réseaux de l'enseignement supérieur en matière de réussite étudiante et de définir des mesures et des pratiques porteuses à inscrire dans le Plan d'action.

Les travaux du Ministère et de ses partenaires autour de quatre thèmes liés à la réussite étudiante

Pour analyser divers aspects de la réussite étudiante, le Ministère a réalisé une revue de littérature et des travaux en collaboration avec plusieurs intervenantes et intervenants, chercheuses et chercheurs et partenaires des réseaux de l'enseignement supérieur. Les quatre thèmes de travail, qui sont complémentaires, portaient sur les objets suivants.

1. Les pratiques enseignantes en classe, la formation initiale et continue en pédagogie collégiale ainsi que les mesures institutionnelles et les programmes ministériels en soutien à la réussite au collégial

Les travaux associés à ce thème ont pris la forme d'un groupe de travail composé de représentantes et représentants du Ministère, d'organismes partenaires et des quatre centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) suivants :

- ÉCOBES Recherche et transfert;
- JACOB – Centre d'intelligence artificielle appliquée;
- CRISPESH – Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap;
- Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI).

Les participantes et participants à ce groupe de travail se sont réunis à plusieurs reprises pour partager des pistes de solution issues de leur champ d'expertise respectif. Les CCTT devaient aussi réaliser des projets portant sur la réussite étudiante.

En outre, les travaux associés à ce thème ont consisté à analyser le résultat du projet de la Fédération des cégeps au sujet des pratiques qui ont un impact important sur la réussite.

2. L'intelligence artificielle au service de la réussite à l'enseignement supérieur

Lors de la réalisation des travaux rattachés à ce thème, le Ministère a confié à JACOB – Centre d'intelligence artificielle appliquée le mandat d'élaborer des solutions technologiques pour analyser les données sur l'effectif étudiant et le cheminement des étudiantes et étudiants à l'enseignement collégial. Le Ministère a également confié à l'Université Laval le mandat de mener des travaux à propos des données ministérielles. Les travaux sont toujours en cours.

3. Les transitions interordres et intercycles

Les travaux associés à ce thème ont pris la forme d'une revue de la littérature et de deux groupes de discussion interordres. Le premier groupe a réuni des acteurs des réseaux collégial et universitaire, tandis que le deuxième a regroupé des représentantes et représentants des trois fédérations étudiantes québécoises, soit la Fédération étudiante collégiale du Québec, l'Union étudiante du Québec et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente.

Les discussions ont notamment été l'occasion d'échanger sur les défis associés à ces moments du parcours d'études, sur les particularités associées aux différents types de transitions (ex. : arrivée au collégial, passage à l'université, progression vers les cycles supérieurs) et sur les meilleures pratiques et mesures pour soutenir les membres de la communauté étudiante dans ces étapes de leur parcours.

4. Les pratiques institutionnelles et pédagogiques et les mesures de soutien qui favorisent l'accès aux études universitaires, la persévérance et la réussite étudiante

Les travaux rattachés à ce thème ont consisté à mener un projet intitulé *Lever les obstacles à la réussite des études universitaires*. Ce projet était articulé autour des caractéristiques des étudiantes et étudiants et des obstacles auxquels ils font face sur les plans de l'accès aux études universitaires, de la persévérance et de la réussite, en particulier s'ils appartiennent à certains groupes sous-représentés à l'université :

- les femmes dans certaines disciplines, et les hommes de manière plus généralisée;
- les étudiantes et étudiants internationaux ou issus de l'immigration récente;
- les étudiantes et étudiants en situation de handicap;
- les étudiantes et étudiants de première génération ou issus de familles à faible revenu;
- les étudiantes et étudiants autochtones.

Après avoir analysé les données issues de la littérature, le Ministère a consulté le réseau universitaire par l'intermédiaire de six groupes de discussion auxquels une soixantaine de personnes, au total, ont participé. Ces groupes ont permis d'enrichir les constats établis, notamment au sujet des particularités du parcours des groupes sous-représentés à l'université, et de dégager des mesures favorisant leur réussite.

La démarche de consultation

Au terme des travaux décrits précédemment, le Ministère a mis au jour une série de mesures porteuses pour le Plan d'action, dans l'objectif qu'elles soient déployées dans les collèges et les universités. Afin de connaître l'avis des acteurs de l'enseignement supérieur sur ces mesures, le Ministère a organisé une grande consultation.

Ainsi, il a transmis des invitations aux établissements d'enseignement collégial publics et privés subventionnés, aux universités, aux organisations syndicales représentant les corps enseignant, professoral et professionnel des collèges et universités, aux fédérations étudiantes, aux organisations représentatives (Fédération des cégeps, Association des collèges privés du Québec, Bureau de coopération interuniversitaire) et aux différents partenaires des réseaux de l'enseignement supérieur.

Environ 140 organisations ont reçu une invitation, et plus de 375 personnes différentes ont participé aux rencontres d'échanges interordres, qui ont eu lieu du 1^{er} au 5 février 2021.

- La ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Danielle McCann, a effectué le lancement de cette semaine de consultation lors de la conférence d'ouverture, qui s'est tenue le 1^{er} février.
- Les quatre journées suivantes ont été consacrées aux axes d'intervention du Plan d'action. Chaque jour, un chercheur a présenté des résultats de recherche en rapport avec l'axe d'intervention qui faisait l'objet de la discussion. Puis, les participantes et participants ont pris part à des ateliers en sous-groupes afin d'échanger sur les mesures proposées par le Ministère et de soumettre d'autres mesures propres à relever les enjeux liés à l'axe. Une réunion plénière suivait les ateliers et était l'occasion pour chaque sous-groupe de présenter le résultat de ses échanges.

Les rencontres d'échanges interordres ont permis au Ministère de confirmer la pertinence des mesures proposées pour le Plan d'action. Elles ont aussi été l'occasion de bonifier ces mesures et d'en proposer de nouvelles.

Par la suite, un sondage de satisfaction a été transmis aux participantes et participants. Plus de 82 % des répondantes et répondants ont indiqué être « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'organisation de l'événement.

La rédaction du Plan d'action

À partir de l'ensemble des travaux menés dans le cadre du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, le Ministère a procédé à la rédaction du Plan d'action, lequel sera en vigueur pour cinq ans. Comme le Plan d'action est évolutif, il pourra être mis à jour chaque année.

Finalement, avant de publier le Plan d'action, le Ministère a consulté le comité consultatif du Chantier.

ANNEXE 3

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES MESURES

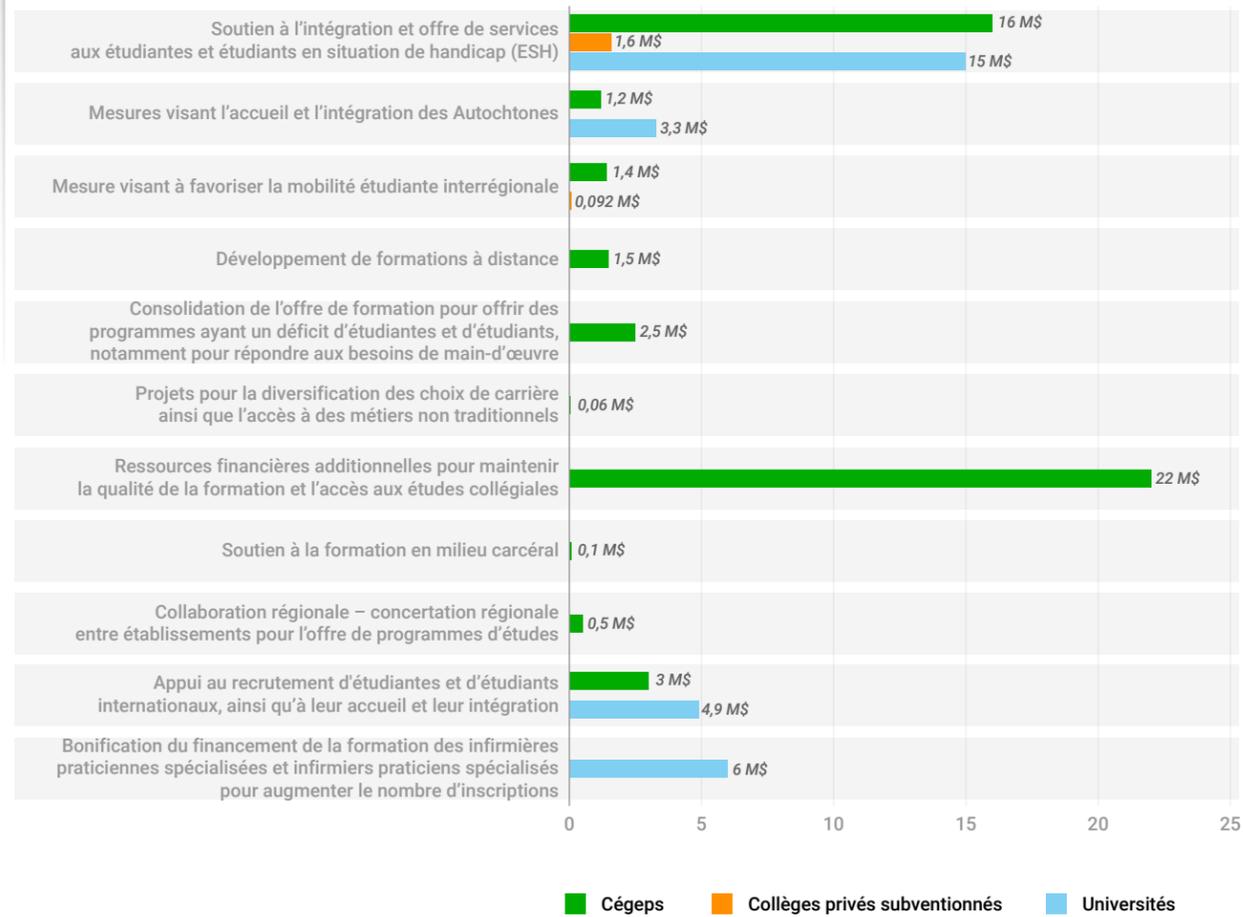
MESURES		INVESTISSEMENTS (EN MILLION DE DOLLARS)					TOTAL
AXE D'INTERVENTION 1 : L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
OBJECTIF Permettre à toutes les personnes qui le désirent d'entreprendre des études supérieures	MESURE 1.1 Promouvoir et valoriser les études collégiales et universitaires, notamment en fournissant de l'information sur les programmes d'études et leurs débouchés sur le marché du travail ainsi que sur les parcours adaptés aux besoins des étudiantes et étudiants.	0,15	0,15	Le Plan d'action est évolutif.			23,45
	MESURE 1.2 Promouvoir et vulgariser les programmes de l'Aide financière aux études.			Le Ministère entend produire, chaque année, un bilan de sa mise en œuvre.			
	MESURE 1.3 Faire valoir le rôle des ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle, et accroître l'accès aux services qu'elles offrent.	4,2	4,2	Ainsi, la répartition exacte des sommes entre les mesures sera déterminée annuellement dans le cadre de la mise à jour des régimes budgétaires des réseaux de l'enseignement supérieur.			
	MESURE 1.4 Soutenir des initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles signifiants ou inspirants.	0,8	0,8				
	MESURE 1.5 Étudier les facteurs géographiques et socioéconomiques qui influent sur l'accès à l'enseignement supérieur et proposer des orientations susceptibles de répondre aux enjeux qu'ils soulèvent.						
AXE D'INTERVENTION 2 : LES TRANSITIONS INTERORDRES ET INTERCYCLES							
OBJECTIF Assurer des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur	MESURE 2.1 Soutenir l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiantes et étudiants des collèges et des universités.	8,6	8,6				48,6
	MESURE 2.2 Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiantes et étudiants.	5,0	5,0				
	MESURE 2.3 Soutenir les pratiques institutionnelles qui valorisent la diversité des parcours et des cheminements de même que celles qui facilitent les transitions interordres et, pour l'enseignement universitaire, intercycles.	2,5	2,5				
	MESURE 2.4 Instaurer des collaborations interordres pour améliorer la qualité des transitions.						
AXE D'INTERVENTION 3 : LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE RÉPONDANT AUX BESOINS DIVERSIFIÉS DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE							
OBJECTIF Soutenir les établissements de même que les initiatives locales et nationales en matière de persévérance et de réussite en enseignement supérieur	MESURE 3.1 Soutenir les initiatives en matière de perfectionnement professionnel des membres des corps enseignant et professoral et de développement de l'expertise du personnel des collèges et des universités.	5,0	5,0				334,4
	MESURE 3.2 Soutenir l'embauche de ressources professionnelles, enseignantes et professorales supplémentaires dans les collèges et les universités.	46,0	46,0				
	MESURE 3.3 Soutenir les initiatives locales et nationales favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur.	15,0	15,0				
	MESURE 3.4 Soutenir les collèges et les universités dans la diversification des voies d'accès aux services offerts à la communauté étudiante et dans la promotion de ceux-ci.	3,0	3,0				
	MESURE 3.5 Cerner les enjeux liés à la réussite de certains cours à l'enseignement collégial et proposer des orientations susceptibles d'y répondre.						
AXE D'INTERVENTION 4 : LA CONSOLIDATION ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RÉUSSITE							
OBJECTIF Développer des systèmes de gestion et de diffusion des données ainsi que l'expertise et l'innovation en matière de réussite en enseignement supérieur	MESURE 4.1 Réviser les données ministérielles relatives à la réussite étudiante et en assurer la diffusion.	0,25	0,3				43,55
	MESURE 4.2 Établir des objectifs en matière de réussite en cohérence avec les orientations stratégiques ministérielles.						
	MESURE 4.3 Soutenir le développement de solutions technologiques permettant de mesurer et d'analyser la réussite à l'enseignement collégial et universitaire, puis d'intervenir rapidement auprès des étudiantes et étudiants.	1,65	1,65				
	MESURE 4.4 Soutenir l'évaluation de l'effet des pratiques et des mesures mises en œuvre dans les collèges et les universités pour favoriser la réussite étudiante.	4,5	4,5				
	MESURE 4.5 Soutenir la recherche et le partage d'expertise portant sur la réussite et les bonnes pratiques en la matière.	3,35	3,3				
TOTAL GLOBAL		100	100	90	80	80	450

ANNEXE 4

MESURES MINISTÉRIELLES DÉJÀ EN VIGUEUR POUR CHAQUE AXE D'INTERVENTION

GRAPHIQUE 24

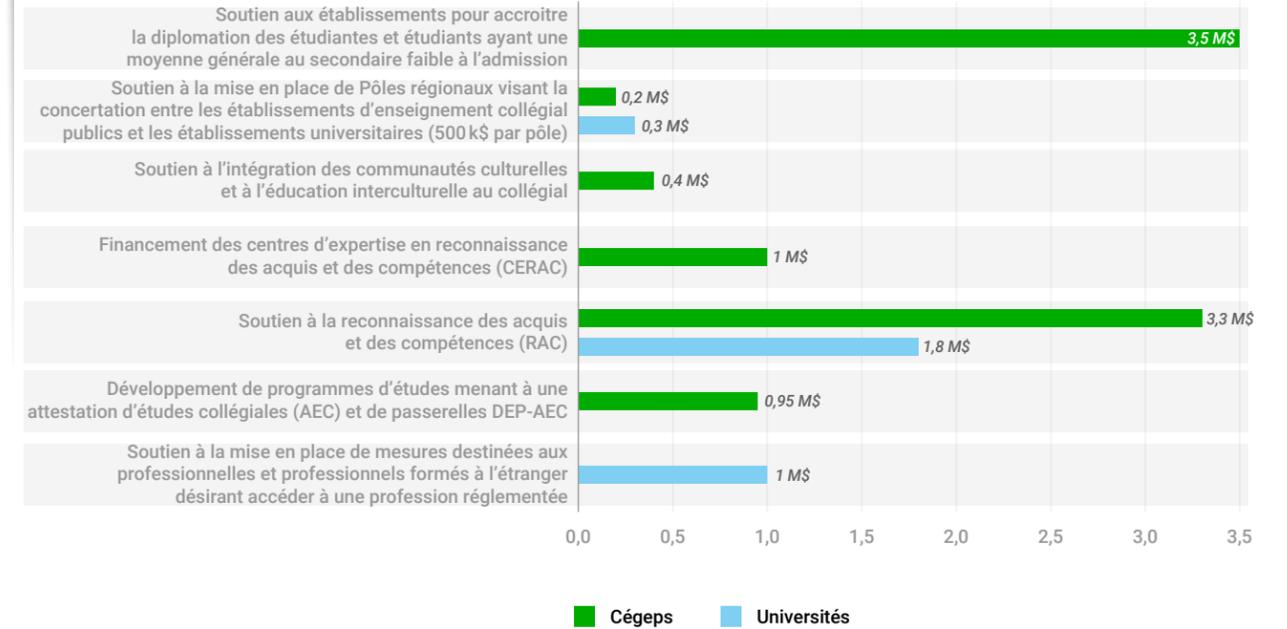
Mesures ministérielles déjà en vigueur par rapport à l'axe d'intervention 1
(en millions de dollars)



Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 25

Mesures ministérielles déjà en vigueur par rapport à l'axe d'intervention 2
(en millions de dollars)

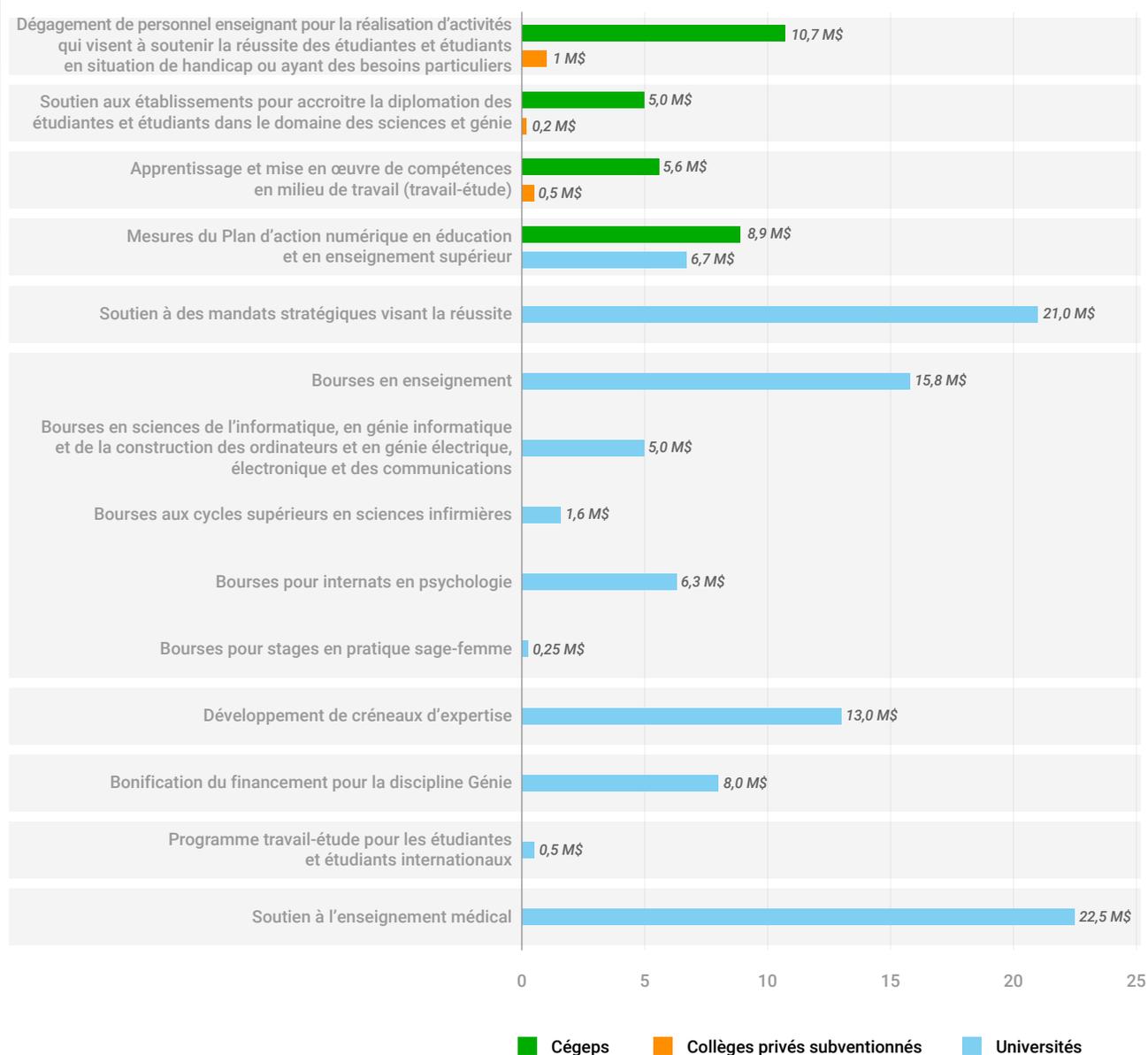


Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 26

Mesures ministérielles déjà en vigueur par rapport à l'axe d'intervention 3

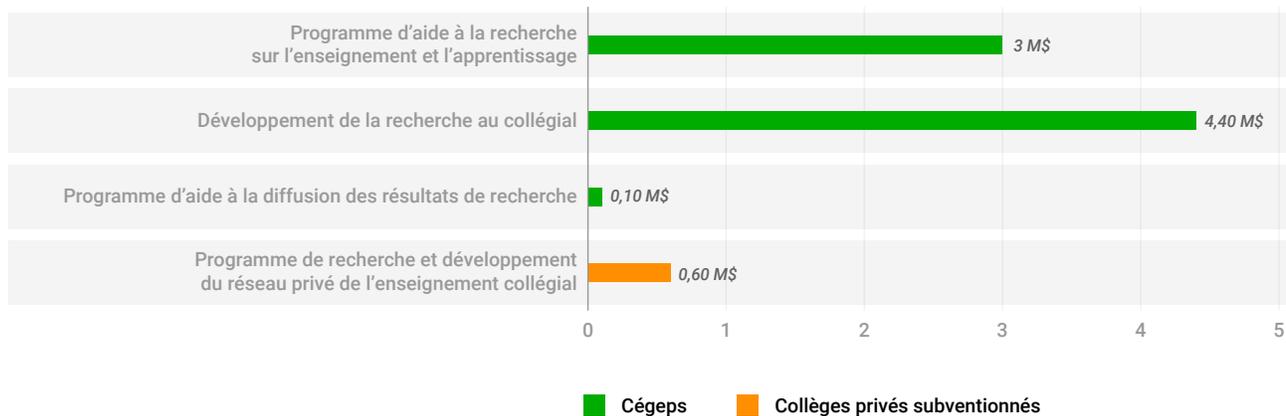
(en millions de dollars)



Source: Ministère de l'Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 27

Mesures ministérielles déjà en vigueur par rapport à l'axe d'intervention 4 (en millions de dollars)



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.



**Enseignement
supérieur**

Québec 